

Actes de la journée de lancement du programme de recherche-action
organisée par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

paysages, territoires, transitions

Les figures de l'engagement

Mardi 27 septembre 2016, tour Séquoia, La Défense

Avant-propos

Le service de la recherche a lancé le 26 septembre 2016 une expérimentation intitulée *paysages, territoires, transitions*. Elle se caractérise par un processus de recherche participative. L'appel à manifestation d'intérêt a en effet été construit par une équipe projet comprenant des chercheurs et des praticiens et l'ensemble du projet va se développer avec la participation des équipes lauréates et des membres du réseau qui souhaiteront s'engager dans la démarche.

Ainsi la journée de lancement a-t-elle été élaborée par le conseil scientifique, l'équipe projet et les équipes lauréates. Le choix du mot « journée » plutôt que « séminaire » ou « colloque », par exemple, est marqué par la volonté de s'éloigner d'un corpus lexical jugé académique afin que l'ensemble des acteurs se sentent reconnus dans la démarche. Cette journée s'est déroulée selon un schéma moins classique pour un lancement de programme de recherche, en intégrant à côté de présentations en plénières, des ateliers en petits groupes et des interventions filmées. Elle a aussi permis à l'ensemble des acteurs du programme de s'exprimer qu'ils soient chercheurs, élus, représentants d'institutions, d'associations ou habitants. Des invités sont également intervenus, découvrant l'expérimentation, apportant leurs regards extérieurs et ayant, pour certains, fait l'effort de s'exprimer dans notre langue. Enfin, la densité du programme n'a pas permis d'explorer toutes les questions mises en débat.

Ce décalage conduit à des actes inhabituels, simple verbatim, mêlant des contributions scientifiques rédigées, des interventions plus orales et des questions laissées sans réponse. Il apparaît néanmoins important de donner à voir ce matériau comme révélateur de la richesse de la recherche participative et de la complexité d'en rendre compte.

Table des matières

Prise de parole.....	7
Film introductif.....	9
Mise en perspective du programme <i>paysages, territoires, transitions</i> : par rapport aux acquis des précédents programme de recherche sur le paysage.....	9
Mise en perspective du programme <i>paysages, territoires, transitions</i> : par rapport à la politique du paysage du ministère.....	10
Mise en perspective du programme <i>paysages, territoires, transitions</i> : comme exemple d'intermédiation entre connaissance et politique publique du paysage.....	11
Six territoires dans la démarche.....	12
Du plan de paysage du Grand Site de France Bibracte - Mont Beuvray au projet de territoire.....	12
Vallées habitées dans l'Eure.....	15
Futur Narbona.....	17
Étudier et promouvoir une transition paysagère vertueuse d'autonomie énergétique dans le PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse.....	20
Urbanisme réversible en Anjou.....	22
Nouvelle « périruralité » et expérimentation démocratique à Pérignat-ès-Allier.....	25
Échanges.....	28
Témoignages : les mots de l'engagement.....	33
Recherche-action.....	33
Résistances.....	36
Bricolage.....	38
Plaisir.....	39
Transversalité.....	41
Responsabilité.....	43
L'engagement, le point de vue du juriste.....	45
Une perspective européenne : le réseau des territorialistes.....	52
Synthèse des ateliers.....	56
Échanges.....	58
Grand témoin.....	60

Prise de parole

Membres du conseil scientifique

Marianne Cohen, présidente du conseil scientifique

Philippe Guttinger, maître de conférences, université de Paris Ouest-Nanterre-la-Défense,

Paola Branduni, maître de conférences, école d'Architecture du Politecnico de Milan

Membres du comité d'orientation

Elise Soufflet-Leclerc, chargée de mission paysage, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays-de-la-Loire

Membres de l'équipe projet

Sylvie Brossard-Lottigier, chef de division, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie

Guillaume Faburel, professeur, université Lumière Lyon 2, UMR Triangle

Valérie Kauffmann, directrice adjointe, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Essonne

Patrick Moquay, professeur, Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles (ENSPV)

Richard Raymond, chercheur, Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Membres des équipes lauréates

Vincent Bouvier, paysagiste dplg, enseignant-chercheur Agrocampus Ouest

Vincent Cazals, Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) Hamosphère Coopération

Caroline Darroux, ethnologue, Laboratoires d'excellence Innovation et Territoires de Montagne (Labex ITEM)

Etienne Grésillon, maître de conférences, université Paris-Diderot

Vincent Guichard, directeur, Établissement public de coopération culturelle (EPCC) de Bibracte

Sabine Guitel, directrice, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Eure

Betty Houguet, chargée de mission énergie, Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse

Didier Mouton, responsable Aménagement Durable, Ecoquartiers, Accessibilité, Direction départementale des territoires (DDT) du Puy-de-Dôme

Claire Planchat, chercheure attachée UMR Metafort – AgroParisTech

Edwige Pons-Uchan, habitante de Narbonne

Christian Rieussec, habitant de Narbonne

Orateurs invités

Marie-Françoise André, professeur, université Blaise Pascal, Clermont 2

Paul Delduc, directeur général de l'aménagement du logement et de la nature, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM)

Laurence Monnoyer-Smith, commissaire générale au développement durable, MEEM

Daniela Poli, maître de conférence, université de Florence, Italie

Secrétariat scientifique

Marie Guibert, chargée de mission scientifique paysages, MEEM

Film introductif

Mise en perspective du programme *paysages, territoires, transitions* : par rapport aux acquis des précédents programmes de recherche sur le paysage

Marianne Cohen, présidente du conseil scientifique

Bonjour à toutes et à tous,

Je vais vous dire quelques mots de la façon dont ce programme de recherche-action *paysages, territoires, transitions* (PTT) s'insère dans une trajectoire de programmes de recherche qui ont été soutenus par le ministère autour du thème du paysage. Ce qui a été au cœur des précédents programmes a été la nécessité de solliciter la recherche pour qu'elle apporte une contribution aux politiques publiques. Les chercheurs se sont saisis d'enjeux évolutifs, en fonction des questions vives d'environnement participant au débat public, tout en interrogeant des notions portant ces enjeux : politiques publiques du paysage, développement durable, pour arriver à la notion de transition à l'issue de la deuxième édition du programme Paysage et Développement Durable.

Le paysage a été mobilisé pour donner une profondeur à l'analyse de ces enjeux, prenant en compte la dimension matérielle et immatérielle des paysages, donc à la fois le paysage productif, le paysage support d'une activité économique, que ce soit une activité productive directe ou une activité tertiaire portée par le marketing territorial et paysager, la question de l'équité sociale : quelles catégories d'acteurs, d'usagers avaient accès au bien-être fourni par le paysage et puis aussi bien entendu la question de l'équité intergénérationnelle. Le paysage est lui-même le support d'habitats, d'écosystèmes où se déploie la biodiversité, le vivant. Bien que ces paysages changent et se transforment, il est nécessaire de réfléchir à cette durabilité sur le temps long, durabilité intégrant ce processus de transformation.

Un autre aspect important est la collaboration qui s'est établie entre les chercheurs et les membres du comité d'orientation du ministère. Au départ, cette collaboration s'opérait lors de la sélection des projets et de leur évaluation finale, puis petit à petit les liens se sont resserrés. Ainsi, la collaboration entre Conseil Scientifique (CS) et Comité d'Orientation (CO) a permis de produire des documents spécifiques, synthétisant les résultats du programme PDD-I et destinés à servir de support pour la mise en œuvre des politiques publiques. Cette collaboration CO-CS s'est renforcée dans le programme PTT par la participation commune à l'équipe projet de membres du CO, et de scientifiques, dont certains du Conseil Scientifique.

Dernier point, la question de la participation a toujours été une préoccupation dans ces programmes puisque le paysage est autant un fait matériel qu'un fait immatériel. Convoquer cette notion de paysage, c'est convoquer le regard que l'on a sur lui, la perception que l'on peut en avoir et ces programmes ont toujours eu à cœur d'associer les acteurs, d'essayer de comprendre leurs façons de voir le paysage, ce qu'il signifiait pour eux. L'enjeu de la participation est de partager les différentes représentations du paysage, de les mettre en débat. Le programme PDD-I, de dimension européenne, a permis de comparer les scènes de participation selon les contextes, notamment l'enracinement de la décentralisation. Le programme PDD2 a traité spécifiquement de la participation des populations, élaboré des méthodologies ad-hoc et conduit une réflexion sur la mise en œuvre de politiques publiques qui parfois ne suscitaient pas le consensus, comme par exemple l'installation des éoliennes. Cette mise en avant croissante de la parole des acteurs aboutit à la notion d'engagement dans le programme PTT.

Mise en perspective du programme *paysages, territoires, transitions* : par rapport à la politique du paysage du ministère

Paul Delduc, directeur général de l'aménagement du logement et de la nature, MEEM

Bonjour à toutes et à tous,

dans le prolongement de qui a été présenté par Marianne Cohen et en partie au regard des enseignements tirés de ces programmes de recherche, le ministère de l'Environnement en charge des politiques publiques du paysage, a également pris en compte la nécessité, l'intérêt et l'utilité d'impliquer plus fortement les citoyens et les acteurs dans la politique publique du paysage.

Cela s'est manifesté notamment à travers l'action du législateur lui-même puisque cet été, en août, a été publiée la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui intègre la définition issue de la Convention de Florence qui définit le paysage comme une partie de territoire telle que perçue par les populations et donc qui remet les populations au centre du paysage, qui en fait les acteurs et presque les créateurs du paysage aussi.

Cela se traduit également depuis 2012 par des appels à projets Plan de paysage. Le Plan de paysage vous en avez sûrement déjà entendu parler, le concept en lui-même n'est pas nouveau. Il a servi à une époque à préparer la réalisation de documents de planification. Actuellement ces appels à projet sont dans un axe nouveau, plus justement destinés à associer tous les acteurs, impliquer les citoyens. Ce qui était demandé, c'était d'innover, de chercher des manières nouvelles d'élaborer le Plan de paysage lui-même et aussi de trouver les moyens de le mettre en œuvre de le faire vivre et de faire en sorte qu'il irrigue toute l'activité au sein d'un territoire.

Alors évidemment ce qui est intéressant dans cette démarche c'est de poser des questions précises aux citoyens. Qu'est-ce qui est important pour eux ? Qu'est-ce qu'ils rejettent ? Qu'est-ce qui leur plaît ? Qu'est-ce qui les touche dans leur paysage du quotidien ? Pour impliquer les citoyens dans ces démarches nouvelles, il y a plusieurs méthodes. Il y en a beaucoup qui utilisent la photo, des ballades, des débats. De nombreuses initiatives leur permettent de parler de leur quotidien, de ce qu'ils aiment et de ce qu'ils n'aiment pas. En réalité, il s'agit bien là de tenir compte de leurs aspirations dans l'action publique en particulier, éventuellement dans l'action privée aussi.

Par exemple la communauté de Blois-Agglompolys, lauréate en 2013 de l'appel à projet « Plan de paysage », a lancé en 2014 un concours photographique qui s'appelait « mon aggro ses paysages » comprenant deux catégories. « Les paysages qui comptent pour moi », on voit bien que c'était une façon de faire révéler au citoyen ce qui le touchait, ce qui lui paraissait agréable dans son environnement, dans son quotidien. Et « les paysages qui doivent changer » je crois qu'il n'y a pas besoin de détailler l'idée qui se cachait derrière ça. C'est une façon pour les édiles, pour les collectivités de faire remonter vraiment les aspirations des citoyens, de se donner des idées sur leurs propres actions et c'est dans cet esprit d'ailleurs que l'agglomération l'avait fait. C'était dans l'esprit ensuite de mettre en œuvre des actions qui s'inspirent de ces indications données par le citoyen d'une façon très informelle et qui leur permet de s'exprimer très simplement, librement, de donner leurs préférences. Ce qui était remarquable aussi et c'est dans la logique du plan d'action, c'est que toutes ces informations recueillies par la collectivité lui ont servi à mettre en place dans la foulée des actions concrètes sur le territoire de l'agglomération.

Mise en perspective du programme *paysages, territoires, transitions* : comme exemple d'intermédiation entre connaissance et politique publique du paysage

Laurence Monnoyer-Smith, commissaire général au développement durable, MEEM

Bonjour à toutes et à tous,

je suis ravie de vous recevoir en tour Séquoia pour le lancement de ce programme de recherche-action *paysages, territoires, transitions*. Ce programme de recherche est à plusieurs égards extrêmement intéressant et original. Il est intéressant parce qu'il s'attaque à une question éminemment complexe qui est liée à la nature même des enjeux scientifiques auxquels il s'attache et à la diversité des connaissances scientifiques qu'il va être important de mobiliser pour pouvoir essayer d'avancer. Parce que lorsque l'on travaille la question des paysages, des territoires et de la transition par définition, nous allons toucher à des domaines qui relèvent à la fois des connaissances scientifiques de terrain, des connaissances de sciences dures mais aussi à des représentations qui nécessitent la mobilisation d'acteurs. Ces acteurs, qui ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt, sont divers et variés et sont encore aujourd'hui présents. Il faut donc retenir dans cette question les relations entre la conception et la perception des territoires, la manière dont l'individu s'approprie les paysages et la manière dont scientifiquement nous allons pouvoir avancer dans l'adaptation de ces territoires à la transition.

La méthodologie participative sera mon deuxième point. Ce programme de recherche est très intéressant dans la manière dont il a été conçu. Parce qu'il a justement été conçu avec les acteurs pour réfléchir à la problématisation, dans la manière dont a été préparée cette journée par exemple mais aussi tout au long du déroulement du projet. On est véritablement là dans un travail de recherche participative, tel qu'il en existe évidemment déjà un certain nombre mais finalement assez peu qui vont de la problématisation jusqu'au travail méthodologique de conception et à la réalisation d'expérimentations.

Enfin, troisième point pour lequel ce programme de recherche est extrêmement intéressant, c'est parce que c'est un programme de recherche-action en tant que tel. Il vise véritablement la mobilisation de l'ensemble à la fois de la communauté scientifique et des acteurs qui sont concernés par le résultat des travaux de recherche qui seront menés pour servir d'appui à la politique publique. On est là dans un programme spécifique de recherche qui vient directement impacter le travail du ministère de l'Environnement. En pour cela je remercie beaucoup l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés, les six projets de recherche qui ont été déposés et qui sont là aujourd'hui pour travailler avec nous. Nous comptons beaucoup sur ce travail de recherche participative pour faire avancer très concrètement sur le terrain, un certain nombre de projets en collaboration avec l'ensemble des acteurs.

Merci beaucoup.

Six territoires dans la démarche

Du plan de paysage du Grand Site de France Bibracte - Mont Beuvray au projet de territoire

Vincent Guichard, directeur, EPCC de Bibracte

On va se déplacer au cœur de la Bourgogne dans le Morvan sur un lieu patrimonial avec une recherche qui, dans sa configuration actuelle, est active depuis trois ans. L'élément déclencheur, central dans la démarche, c'est un paysage patrimonial, un site classé de 1500 hectares, le mont Beuvray, inscrit dans la démarche Grand Site de France depuis 2007, c'est également un site classé au titre des Monuments historiques pour sa valeur patrimoniale comme site archéologique. Le projet de site s'est construit pas à pas, de façon très empirique. Au milieu des années 1980, une décision présidentielle a permis de réactiver ce site totalement méconnu du grand public et négligé par les archéologues, alors qu'il fut au 19^e siècle un des sites fondateurs de l'archéologie protohistorique européenne. Ce projet présidentiel a conduit rapidement à un classement au titre des sites et à d'importantes acquisitions foncières, alors que sortaient de terre un centre de recherche et un musée. Cela nous a naturellement amenés à nous interroger sur la gestion durable de ce paysage forestier et sur sa présentation au public. Un plan de gestion paysagère a été mis en place au début des années 2000 pour ce que l'on appelle maintenant « le cœur de site », soit les quelque 950 hectares dont l'établissement public gestionnaire du site dispose de la maîtrise foncière. Le label Grand Site de France a été acquis en 2008. Pour rappel, il est délivré pour six ans par le ministère en charge de l'environnement, à la suite de quoi le ministère demande une évaluation de ce qui a été fait et la rédaction d'un projet plus ambitieux pour la suite. C'est ainsi à la demande du ministère, que le renouvellement du label, acquis en 2014, a permis de s'intéresser aux abords du site classé, en tant que « zone tampon ». Alors que la gestion durable du paysage du cœur de site ne pose pas de problème majeur puisqu'il s'agit d'une propriété publique, le devenir paysager de la zone tampon est très problématique. On est dans une région de très forte ruralité, de moyenne montagne, avec une très faible densité de population et une déprise démographique considérable et persistante depuis plus d'un siècle. Cela se traduit par une déprise agricole qui continue à un rythme élevé : 20 % d'exploitations agricoles disparaissent par décennie sur ce territoire avec, en contre-partie, le doublement de la surface forestière au cours du XX^e siècle. En outre, l'exploitation de la forêt est de plus en plus industrialisée et de plus en plus traumatisante pour le paysage et pour les habitants. Voilà le diagnostic.

Le pilotage du projet mis en place depuis 2013 s'appuie sur trois piliers :

- Bibracte EPCC, établissement public de coopération culturelle qui est gestionnaire du cœur de site, avec des rapports historiquement forts avec le ministère de la Culture, mais de plus en plus aussi avec le ministère de l'Environnement au titre de la politique des Grands Sites,
- le parc naturel régional du Morvan, au cœur duquel est localisé le mont Beuvray, le PNR étant lié à Bibracte par une « convention pour la gestion durable du Mont Beuvray », dont la mise en œuvre est considérée comme une action pilote que l'on espère pouvoir ensuite propager à l'échelle du parc,
- le consortium pluri-disciplinaire de chercheurs fédéré par le labex ITEM (Innovation et Territoires de montagne)

Dans la pratique, ces trois partenaires collaborent de façon étroite et quotidienne, sans respecter une répartition stricte des tâches entre « gestionnaires » et « chercheurs ». En l'occurrence, les animateurs de la démarche au sein de Bibracte et du PNR du Morvan sont scientifiques de formation et les collaborateurs d'ITEM sont très impliqués dans les aspects opérationnels et matériels de l'action.

Caroline Darroux, ethnologue, Labex ITEM

En 2015 le Labex « Innovation et Territoire de Montagne » (ITEM) va prendre contact avec ce territoire. Suite à l'exposition des différents intérêts par les parties prenantes, le Labex ITEM a choisi de soutenir dans le cadre du programme d'investissement d'avenir de l'agence nationale de la recherche cette action. Elle représente aujourd'hui un cas d'étude privilégié de l'un de ses projets orienté sur l'analyse de la distinction territoriale en montagne. Comment les territoires qui sont situés plutôt en hauteur - les Alpes, notamment – vont chercher à se distinguer avec des processus de labellisation ? Dans le cas du Morvan, ce qui est intéressant, c'est que l'on se situe sur un territoire de montagne non emblématique: une petite montagne mais qui n'est pas la plaine. Du coup le caractère de montagne prend un sens particulier. Le Labex ITEM est un collectif de chercheurs qui rassemble plusieurs laboratoires. Le programme intitulé « Singulariser les territoires de montagne » rassemble autour de cette même problématique liée aux distinctions territoriales des chercheurs de différentes disciplines. L'idée que l'on a commencé à mettre en œuvre est d'imaginer une démarche de recherche-action. Nous travaillons à une organisation souple, elle n'est pas portée par une institution, par un chercheur, un groupe de chercheurs, mais par l'ensemble des acteurs qui se répartissent dans des espaces de production de savoirs. Ces espaces visent à se croiser et être en lien le mieux possible. Le programme Labex ITEM ne recouvre pas l'ensemble de la recherche-action puisque c'est à cela que nous jugeons pérenne la démarche. Les institutions Bibracte et Parc naturel régional du Morvan sont investies à la fois dans l'animation d'une politique de Grand Site de France, qui prend place dans cette recherche-action, mais aussi dans d'autres programmes de recherche. Par exemple, Bibracte fait partie du programme européen REFIT sur les paysages culturels des sites des oppida de l'âge de fer. Cela permet qu'il y ait des croisements d'intérêt à la fois scientifiques et d'angles de travail. Cette structuration acéphale est opportune pour faire place à des temps de co-construction avec les habitants et les acteurs du territoire, le savoir est mis en discussion entre les différents programmes, et entre les différents acteurs. Chaque espace de production de savoirs fait l'effort d'instituer, de multiplier, de faire proliférer ces espaces de co-construction. Il y a ainsi beaucoup d'espaces qui rassemblent des acteurs différents : des habitants, des agriculteurs, des chercheurs, des élus, des experts comme les chambres d'agriculture. C'est en multipliant les espaces que l'on touche le plus grand nombre mais l'objectif n'est pas d'avoir tout le monde en même temps tout le temps. Le principe est de fonctionner par petits groupes de travail qui façonnent un certain débat, puis qui font circuler ce débat dans un autre cercle, etc. Le Labex Item finance une thèse qui s'inscrit dans ce même cadre et qui s'attache à comparer dans une approche multi-située ce qui se passe autour du Beuvray dans cette quête de distinction territoriale en le rapprochant de deux autres terrains, le massif des Bauges et sa distinction de « géopark » et les Abruzzes.

Ensemble nous cherchons à créer des emboîtements. Dans ces multiples emboîtements, le Parc naturel régional du Morvan et l'EPCC ont récemment lancé des démarches concertées de diagnostics paysagers et agricoles afin d'affiner les connaissances de l'ensemble des acteurs.

On a fait le pari que le plan de paysage, entendu comme la définition de l'avenir de ce paysage, peut être l'armature d'un projet territorial partagé. Au final, ce projet se développe sur l'assiette de huit communes, soit 15 000 hectares et 2 500 habitants. C'est cette communauté que l'on tente de fédérer autour de la question de l'avenir du paysage, avec des résultats d'ores et déjà satisfaisants en termes de mobilisation.

On se permet maintenant d'aborder des sujets plus sensibles, comme celui de l'avenir de l'agriculture sur ce territoire qui ne compte plus aujourd'hui qu'une cinquantaine d'exploitations. On a procédé de la même manière en construisant un diagnostic partagé. La très grande majorité des intéressés ont parfaitement joué le jeu, en acceptant de rendre publiques les données économiques de leur exploitation. Les résultats ainsi obtenus permettent de rectifier des représentations collectives erronées. Par exemple, il était commun d'entendre que l'âge élevé des chefs d'exploitations donnait peu de perspectives pour l'avenir alors qu'en réalité la moitié des chefs d'exploitation du territoire ont moins de quarante-cinq ans.

L'enjeu du moment est de ne pas décevoir les personnes que l'on a mobilisées dans la démarche. À présent, il faut passer à des actions concrètes, montrer que l'on est capable de faire bouger les lignes. Un enjeu particulièrement important est celui du foncier : échapper au tropisme actuel qui est l'agrandissement des exploitations de façon mécanique pour toucher plus de primes à l'hectare.

Vallées habitées dans l'Eure

Sabine Guitel, directrice, CAUE de l'Eure

On s'en va dans l'Eure avec le CAUE qui a monté une équipe pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt avec l'école nationale supérieure du paysage de Versailles, l'école d'architecture Normandie et l'école d'agriculture l'ESITPA LaSalle. Nos raisons pour candidater s'expliquent du fait que le CAUE a été recréé en 2008 dans le département de l'Eure pour travailler sur la question de la maîtrise de l'étalement urbain. Ce département, qui se situe entre la Manche et l'agglomération parisienne, subit les influences de Rouen et Le Havre qui se trouvent au nord du département et bien-sûr de Paris. Cela induit un développement urbain basé sur le pavillonnaire. Ce dernier a investi depuis trente ans les plateaux de l'Eure et a complètement aspiré l'urbanisation, l'activité économique et l'agriculture qui s'étaient développées à l'origine dans les vallées. Exceptée la vallée de la Seine, un axe très industriel qui reste très dynamique, les autres vallées sont sujettes à des desinvestissements depuis vingt, trente ans. Aujourd'hui, selon les secteurs, les centres-bourgs sont plus ou moins dévitalisés c'est-à-dire que l'on observe de la vacance au niveau des logements. Un cercle vicieux s'installe, les commerces ferment, les services ne fonctionnent plus. L'agriculture en fond de vallée est contrainte par des normes environnementales qui conduisent également à un desinvestissement de ces territoires agricoles qui laissent place à des friches. Les activités, qui représentaient l'industrie de ce département, la métallurgie notamment, sont elles aussi impactées par des normes environnementales freinant leur développement et induisant une délocalisation. Bien-sûr il y a aussi des phénomènes mondiaux qui conduisent à ces délocalisations. On a ce constat de grignotage, investissement des plateaux qui n'offrent aucune contrainte et de désinvestissement de ces vallées. C'est cette question qui nous intéresse dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, de mesurer s'il est possible avec les leviers de la transition énergétique et écologique de reconsidérer les manières de se développer dans ce département. Sachant que ce qui nous importe c'est que ce processus d'urbanisation, est un processus subit que ni les habitants, ni les élus ne maîtrisent. Même s'il existe des documents de planification, des projets, les processus à l'oeuvre font que l'on n'a pas de prise sur le modèle économique actuel, on n'a pas de prise pour inverser ce processus d'urbanisation.

Ce qui nous importe c'est de travailler sur la préservation des ressources (sobriété de consommation de l'espace et des sols agricoles, lutte contre les GES par confortement des polarités urbaines, rénovation énergétique du bâti ancien, revalorisation de l'énergie hydraulique) Cette transition porte aussi sur une reconquête écologique avec la réhabilitation de sites à haute valeur environnementale. Le dernier point c'est de relocaliser l'économie puisque pour l'instant, comme je l'ai évoqué, on est dans un processus de délocalisation. Même la filière de la construction échappe complètement à l'économie locale puisque ce sont des constructeurs de maisons individuelles qui se sont emparés de ce marché et les retombées locales sont extrêmement faibles. En réhabilitant le bâti, on veut retériorialiser cette économie de la construction. Cela passe aussi pour l'agriculture par une activité agricole adaptée à la gestion des sites naturels de vallée. Il s'agit aussi de développer les circuits courts plutôt que de poursuivre l'exportation à grande échelle.

Comment va-t-on s'y prendre ? Ce qui nous anime c'est de repartir des habitants et des élus de ces territoires à qui l'on va proposer de travailler avec nous. On n'a pas décidé dans notre démarche sur quels territoires on allait travailler. On ne va pas pouvoir travailler sur toutes les vallées de l'Eure ce qui serait trop ambitieux pour ces trois ans. On va donc travailler avec ceux qui ont envie de travailler sur cette problématique et qui se porteront candidat. Notre ambition c'est de mesurer la capacité de ces territoires candidats à envisager un autre mode de développement. On s'appuiera sur l'envie des habitants et des élus.

On attend beaucoup de ces trois ans de recherche-action pour savoir comment on peut faire ça. Comment peut-on mettre un territoire en capacité de faire d'autres choses que ce qu'il a fait jusqu'alors? Cela passe par de la participation habitante et élus. Cela passe par de l'expertise. On se dit qu'il faut être très vigilant et ne pas prendre la main sur ce qu'il va se passer sur ces territoires. On se dit que l'équipe locale elle va avoir une posture qui amène à bouleverser un peu les façons de faire aujourd'hui. C'est à dire que cela va bousculer les idées par rapport aux sachants et ceux qui ne sont pas sachants. On est dans une posture d'expérimentation, de construction chemin faisant des modalités d'animation, d'interaction. Ce qui est important c'est que l'on n'a pas de résultats a priori. On n'a pas dans la tête "on va arriver à ça au bout de trois ans". Si on se met dans cette posture là forcément on contraint les territoires avec lesquels on va travailler et les petits germes qui vont éclore. Donc on est dans une posture où l'on ne sait pas où on va et on cherche comment on va faire.

Patrick Moquay, professeur, ENSP Versailles

Les organismes d'enseignement et de recherche qui sont associés à la démarche doivent apprendre à travailler dans une posture qui est extrêmement modeste, souple et réactive. Effectivement, il ne s'agit pas d'arriver, si j'ose dire avec nos gros sabots, avec des idées préétablies ou des principes d'action très arrêtés et qu'il s'agirait simplement de tester. L'idée c'est d'utiliser toute une série de dispositifs assez différents, assez souples pour permettre à la fois de l'apport d'information et des opportunités, notamment par des moments d'ateliers ou de travaux d'étudiants qui soient là un peu comme des ferments d'ouverture du champ de la discussion et qui puissent être utilisés en y associant les acteurs. Ceci de manière à ce que le travail des étudiants soit un travail plus libre que si c'était des institutions ou des bureaux d'études qui le portaient et aussi de manière à ce que ce travail des étudiants puisse être l'occasion d'instaurer un débat local, ce qui se fait de manière régulière. L'idée c'est d'accompagner, de susciter le débat localement par une série d'interventions. Les équipes enseignantes peuvent, elles aussi, avec la réserve que j'ai évoquée tout à l'heure de la modestie, apporter leurs propres connaissances, par exemple d'autres sites ou d'autres expériences qui pourraient inspirer certaines réactions. Mais l'idée c'est vraiment d'être dans une posture d'accompagnement, d'écoute et de fabrication au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion de dispositifs nouveaux. Nous aussi, nous apportons une pierre à l'édifice avec une thèse prévue sur contrat CIFRE qui serait à la fois impliquée dans l'avancement de tout ce travail et qui serait aussi en charge d'en tirer les enseignements en terme de méthode ou de démarche de travail, en utilisant le paysage comme clé d'entrée. Parce que finalement, l'idée c'est d'utiliser l'entrée par le paysage pour amener les acteurs à se poser des questions sur leurs modalités de développement et sur la manière de se resaisir de ces vallées qui semblent quelque peu en déshérence.

Sabine Guitel, directrice, CAUE de l'Eure

C'est dans cet esprit que l'on prépare le séminaire des 15 et 16 novembre prochain dans l'Eure pour vous faire toucher du doigt cette problématique en allant sur le terrain en échangeant le lendemain sur comment on s'y prend avec cette posture de modestie.

Futur Narbona

Christian Rieussec, habitant de Narbonne

Je m'appelle Christian Rieussec et vous verrez plus loin que ce nom occitan pose à lui seul une problématique essentielle de notre territoire.

Fils d'une gardienne d'immeuble et d'un ouvrier non qualifié, mon parcours de vie, de jeune, d'instituteur, de citoyen a toujours été nourri par les valeurs et les pratiques de l'Éducation populaire.

Réfléchir pour comprendre et agir collectivement dans le sens d'une transformation sociale toujours plus juste et d'une émancipation des individus toujours plus libératrice est la leçon que j'extraits de mes quarante ans d'engagement.

C'est pourquoi, tout naturellement, j'ai été porté à m'intéresser au projet Futur Narbona. S'interroger sur le futur de mon pays, au sens local du terme, ne pouvait que me motiver.

Notre monde vit depuis un demi-siècle de la surexploitation toujours plus forte des ressources de la planète. Leur surconsommation n'est pas sans conséquences sociales, économiques et environnementales :

- elle enrichit une minorité d'entre nous et en appauvrit beaucoup,
- elle entraîne à la réduction de la biodiversité, de la diversité culturelle,
- elle provoque des dérèglements climatiques.

Toutes aux impacts, à leur tour, considérables pour notre vie quotidienne

Le dérèglement climatique et le pic pétrolier sont un double défi pour toutes les villes et territoires. Ils appellent à la mobilisation de la communauté humaine dans son ensemble pour en assurer la résilience, pour porter et réussir une transition écologique vers une nouvelle cité.

C'est tout le sens du projet Futur Narbona, comme celui de mon engagement quotidien dans les conseils citoyens de la politique de la ville : Comment mobiliser les habitantes et habitants du Narbonnais pour repenser leurs conditions de vie sur le territoire ?

Vous connaissez désormais ma porte d'entrée dans le projet ...

Nous savons tous que ce questionnement nous entraîne vers un ensemble de processus, d'expérimentations, d'utopies concrètes portés par des acteurs aux volontés singulières et nous le voyons aujourd'hui dans des territoires chaque fois différents.

Comment rassembler des logiques et des forces opposées ?

Comment allier qualité de l'environnement, développement économique et justice sociale ?

Que faire dans un territoire où les habitants sont confrontés à la précarité économique, à la fragilité de son environnement et aussi à l'indignité de son habitat ?

Que faire pour responsabiliser et mobiliser les habitants ?

Et combien d'autres questions ne sont pas encore posées dans les bons termes.

C'est le point de départ de notre recherche-action sur le Narbonnais.

Ces questions se posent à tous mais le Narbonnais possède donc sa différence qui les colore bien autrement. Edwige vous présentera dans quelques instants les vulnérabilités et les atouts de notre territoire.

Je souhaite mettre en évidence notre délégation. Nous sommes une délégation que je pense complète. Une des conditions pour réussir une telle recherche-action est de profiter d'un environnement favorable, diversifié et complémentaire. C'est notre cas. Nous sommes en capacité de mettre en présence, enfin dirais-je, les trois expertises : celle du politique, celle du technicien et celle de l'utilisateur. Nous avons réuni des élus des niveaux départemental et municipal, des responsables de services intercommunal et communal, des universitaires et des habitants. Nous savons que la temporalité d'un élu politique et celle de projets comme Futur Narbona ne sont pas souvent compatibles. Alors grand merci à eux d'être présents et engagés.

Edwige Pons-Uchan, habitante de Narbonne

Issue d'une longue lignée d'artisans, je suis moi-même femme d'artisan plombier chauffagiste dont je partage le destin personnel et professionnel au sein d'une petite entreprise dont l'effectif varie entre 5 et 7 personnes.

Mon goût personnel m'a toujours portée à admirer la nature, la faune, la flore. C'est donc tout naturellement que ma conscience citoyenne a pris le relais, marquant ainsi la nécessité de protéger cet environnement tant apprécié mais si fragile.

Ensuite, ma profession, proche des réalités thermiques et climatiques, puis mon engagement au sein de la Capeb (Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment) m'ont orientée, vers des démarches plus vertueuses sur le plan écologique.

Ces différentes strates sont toutes venues sédimenter un parcours, une prise de conscience et donner un cadre concret à mon engagement. Aussi, lorsque j'ai rencontré Ecolocal, il m'est apparu évident de les rejoindre et de porter avec eux ce projet « Futur Narbona ».

Le territoire narbonnais est d'une grande diversité, d'une grande richesse. Il associe dans une belle complémentarité la zone urbaine, la zone rurale et la zone littoral. Ces trois aspects environnementaux composent harmonieusement notre territoire et lui confèrent certaines particularités.

La ville de Narbonne représente la 20^e commune la plus étendue de France métropolitaine avec une superficie de 173 km² (pour comparaison Paris se situe sur un territoire de 105 km²). Narbonne Plage, où je réside, est d'ailleurs un quartier excentré de Narbonne, situé à 15 kms du centre-ville.

D'autre part, notre population de 52 000 habitants croît considérablement sur la période estivale, pour compter 36 000 résidents de plus. C'est considérable et nous pouvons dire que notre lieu de vie est particulièrement marqué par la saisonnalité et les risques que cela induit.

Pour le reste, nos 300 jours d'ensoleillement annuel représentent une véritable richesse énergétique, que le développement des panneaux solaires a su optimiser.

Le vent, fréquent dans nos contrées, est également source d'énergie, ainsi qu'en atteste la présence de nombreuses éoliennes, implantées sur notre territoire.

Mais, pour atouts qu'ils puissent être l'un et l'autre, le soleil et le vent n'en sont pas moins également de réelles faiblesses, pouvant accroître la vulnérabilité de notre lieu de vie.

En effet, le soleil et le manque de précipitations induisent un déficit hydrique qui nous engage à préserver nos ressources naturelles. Et notre sol sec, pris sous un vent violent peut rapidement être ravagé par des incendies dont le risque est majoré par l'accroissement d'une population touristique naturellement moins vigilante. Ces incendies ruinent notre massif de la Clape, site protégé composé de garrigues, idéalement situé entre la ville et le littoral et abritant de nombreux domaines viticoles.

D'autre part, la station balnéaire de Narbonne Plage, construite en majeure partie entre 1950 et 1980 se trouve à quelques mètres de la plage et a déjà connu par le passé, plusieurs épisodes de submersion marine, simultanément aggravés par de fortes précipitations.

Toutes ces particularités font de notre territoire un territoire diversifié et riche mais extrêmement sensible aux variations climatiques. Sa beauté, sa vulnérabilité nous engagent toutes et tous à mener des réflexions communes, à initier de nouvelles actions collectives. Il est donc impératif pour nous de sensibiliser la ou les populations résidentielle et touristique, afin de travailler avec elles à de nouveaux projets, propres à préserver notre territoire, propres à préserver notre avenir.

Ce sont donc les raisons pour lesquelles je me suis engagée auprès d'Ecolocal. La citoyenne narbonnaise, conjointe d'artisan, transmet depuis quelques années déjà des informations concernant les économies d'eau et d'énergie. Nous insistons auprès de nos clients afin qu'ils prennent conscience de l'importance de la performance énergétique et de l'impact positif de celle-ci sur notre environnement. Il devient aujourd'hui possible de sortir de la précarité énergétique, grâce également à une optimisation fiscale prévue par le gouvernement et qui atteste de son engagement. Ce qui permet au développement durable de devenir alors l'allié du développement économique, en libérant du pouvoir d'achat.

Je suis déjà, en tant que professionnelle, un relais d'information. L'association Ecolocal me permet de poursuivre dans cette voie, au-delà du cadre de ma clientèle. Cette association me propose d'être également une habitante responsable, une citoyenne impliquée, un éveilleur de conscience. Le projet « Futur Narbona » porté par Ecolocal est ainsi devenu, en toute cohérence, la suite logique et le prolongement idéal de mon engagement professionnel.

Christian l'a clairement exprimé, nous devons toutes et tous travailler ensemble : la population, les élus, les techniciens et aussi les acteurs économiques. Nous devons toutes et tous être des parties prenantes, des vecteurs de communication, des témoins, des acteurs devant cette impérieuse nécessité de sauvegarder nos équilibres écologiques hélas si précaires. Vivre ensemble c'est bien. Œuvrer ensemble à des projets d'intérêt général c'est mieux. Travailler ensemble n'est-il pas la forme la plus concrète et la plus aboutie du vivre ensemble ? Il s'agit désormais pour nous, de l'incarner au mieux et de la manière la plus fructueuse. Ceci afin de nous construire un avenir commun.

Vous l'avez compris, mon engagement ici est celui d'une habitante de Narbonne, d'une citoyenne française, d'une femme libre et librement engagée. Je suis donc impliquée, confiante, optimiste et heureuse de m'associer au travail d'Ecolocal. Heureuse également de partager avec vous toutes et avec vous tous, ces démarches innovantes et fructueuses, ces moments d'échange.

Étudier et promouvoir une transition paysagère vertueuse d'autonomie énergétique dans le PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse

Betty Houguet, chargée de mission énergie, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Bonjour à tous,

Je vais commencer par vous présenter l'équipe de cette candidature. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire constituée pour les chercheurs, par un écologue, un économiste et un géographe qui font partie de Paris Diderot et du LADYSS, et de trois chargés de mission du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, un sur l'environnement, une sur le paysage et une sur l'énergie, dont l'objectif est de développer une vision transversale sur la forêt. L'ensemble est associé avec les habitants.

Pour vous présenter le territoire du Parc naturel, nous sommes un territoire périurbain constitué de 51 communes dans le sud Yvelines et dans l'Essonne. Il comprend 110 000 habitants soit un territoire de parc naturel assez peuplé. Au niveau du paysage, c'est un territoire très forestier constitué principalement par le massif de la forêt de Rambouillet. Cette forêt est en majorité une forêt publique, accessible, très fréquentée, multifonctionnelle, au cœur de nombreux enjeux, parfois contradictoires. La structure paysagère est aussi composée de plateaux agricoles dont l'évolution est liée à l'agriculture intensive qui entraîne une simplification des paysages, une perte de structures végétales, notamment des haies et des bocages. La deuxième problématique en termes de paysage sur le territoire du Parc est la fermeture des fonds de vallées qui conduit à un enrichissement. Ce phénomène est lié à la déprise agricole comme le pâturage et à l'abandon des carrières qui existaient autrefois.

Tous ces enjeux paysagers ont un centre commun qui est la gestion sylvicole dans le Parc naturel. Quel est son impact ? Comment l'appréhender de manière plus écologique ? Quel est son impact sur le paysage à construire ? Comment bien prendre en compte la composante de la biodiversité ? En tant que Parc naturel, la composante de la biodiversité est vraiment une thématique centrale dans la façon d'aborder cette démarche.

Pour resituer cette candidature, les Parcs naturels ont des objectifs nationaux lancés par la Fédération des Parcs naturels d'autonomie énergétique des territoires à l'horizon 2030. La question du bois bûche est une énergie renouvelable et une composante du mix énergétique que l'on souhaite construire. C'est une énergie ancienne, déjà très présente mais un peu méconnue notamment entre le lien entre les politiques nationales et le local et les habitants. C'est l'objectif de ce projet de mieux comprendre les usages des habitants sur le bois bûche.

Etienne Grésillon, maître de conférences, université Paris-Diderot

On a un territoire expérimental intéressant car l'on a une vraie imbrication entre des forêts, des villes, des villages avec des formes forestières ou boisées qui sont très variées. On va avoir des haies, des grandes forêts domaniales, des forêts privées, des îlots boisés, de nombreuses formes forestières qui sont ici gérées par des acteurs différents.

Il a aussi une demande habitante. Il faut savoir que l'on travaille maintenant depuis un an sur cette question. On a réalisé des entretiens avec les habitants qui nous ont permis de nous rendre compte que 70 % d'entre eux voulaient un bois local. La question qui apparaît souvent étant : pourquoi on ne peut pas se chauffer avec le bois qui est autour de chez soi ? C'est une grande question comment essayer de rapprocher cette ressource qui est très proche des habitants et qui ne passe pas la barrière du jardin. Il y a des barrières qui sont ici inscrites, qui peuvent être des barrières liées à la connaissance, à des institutions de gestion différentes, etc. Il s'agit de rapprocher ces habitants et ces acteurs pour essayer de mettre en place une démarche commune concernant le bois bûche.

Il importait d'abord de faire un diagnostic. On a commencé par travailler sur la consommation. On est allé voir les habitants pour leur demander quel bois ils consommaient, d'où il venait, quels types de bois ils utilisaient. On dispose maintenant d'un panorama assez exhaustif des pratiques du bois. Il s'agit désormais d'essayer de rassembler les acteurs et les consommateurs dans l'utilisation du bois, de mettre en place des passerelles, rapprocher les pratiques habitantes des politiques de bois énergie. La filière bois est plutôt sur le bois d'œuvre, du bois industriel. Le bois bûche c'est ce que l'on appelle des rémanents, c'est-à-dire du bois que l'on ne vend même pas, qui est laissé au sol. Il s'agit de valoriser ce bois.

Pour cela l'engagement c'est d'identifier les valeurs associées à ce bois bûche, de travailler sur les fournisseurs de bois. On a vu quelles étaient les valeurs, si l'on pouvait construire une valeur propre à ce bois bûche du parc naturel régional, si l'on pouvait valoriser ce bois local, est-ce qu'il ne gagnerait pas en valeur financière. On a également essayé de travailler sur la ressource forestière, où elle se trouvait et comment on pouvait la valoriser à la fois du point de vue sylvicole mais aussi du point de vue de la biodiversité. Le bois bûche cela peut représenter des espèces différentes. C'est important de valoriser la variété des espèces, la variété de la biodiversité sylvicole. Demain on présente le diagnostic que l'on a opéré sur la consommation du bois. On fait une présentation publique dans le parc.

Il s'agira de présenter et de discuter avec les habitants. On participe aussi pleinement au Plan Paysage et Biodiversité de la forêt de Rambouillet et des franges de la Beauce et du Drouais. Il s'agit de faire émerger cette question du bois bûche. On aimerait mettre en place un dialogue et trouver d'autres processus de médiation entre nous et les habitants. On s'était dit que l'on pouvait aussi projeter des films plus sur les enjeux de la sylviculture. On pensait à « l'Erreur boréale » qui est un film de deux géographes québécois qui a très bien montré les enjeux associés à la surexploitation du bois au Québec. Il s'agirait de faire émerger un dialogue entre les habitants et nous pour voir un peu comment on peut trouver des solutions locales.

Un autre enjeu est de chercher de potentiels liens entre les politiques énergétiques et le projet local. On a du mal ici à faire le lien mais il s'agira de voir comment on peut associer des projets à l'échelle européenne et des projets nationaux autour de l'énergie et du bois bûche local. On pense aux mesures agrienvironnementales, à plein d'autres choses qui peuvent être mises en place pour valoriser ce bois qui est parfois, surtout dans les espaces agricoles, sous valorisé. Il y a un enjeu important à valoriser ce bois comme énergie renouvelable. Il faut enraciner cette question du bois énergie et ne pas faire des habitants des relais mais des acteurs dans le projet. C'est pour cela qu'aujourd'hui on est très content des ateliers de cet après-midi parce que « habiter, comprendre, mobiliser, créer, expérimenter » ce sont les enjeux de la prochaine étape du projet.

Urbanisme réversible en Anjou

Vincent Bouvier, paysagiste dplg, enseignant-chercheur Agrocampus Ouest

Bonjour à vous toutes et à vous tous,

on est très heureux de venir vous parler de ce projet lancé en 2014. Tout d'abord, la structuration de l'équipe. C'est un projet qui est à l'initiative d'une commune, une petite commune dans les Mauges, dans le sud de l'Anjou qui a rencontré une SCIC, une société coopérative d'intérêt collectif Hamosphère Coopération. Il est lié au départ à la problématique de la vacance de l'habitat en milieu rural et sur l'accueil des nouveaux résidents dans ces territoires. Il s'avère qu'Hamosphère Coopération a initié une démarche auprès de cette commune. Puis se sont associés à l'équipe des enseignants chercheurs, soit dans le domaine de l'écologie avec une unité de recherche en écologie, des collègues d'Agrocampus Ouest, une autre collègue géographe qui elle va s'intéresser à l'acceptabilité de la notion de réversibilité, et moi-même qui vais travailler sur la notion de co-conception et de co-réalisation. J'enseigne depuis 18 ans le projet de paysage et on tente de faire évoluer les pratiques dans les écoles au regard de ces nouveaux presque paradigmes de pratiques professionnelles. Voici le portrait de l'équipe complétée par le représentant de la collectivité, le Maire de la Boissière-sur-Evre, et les habitants.

Vincent Cazals, SCIC Hamosphère Coopération

Je vais vous dresser le contexte. Il s'agit d'une petite commune de 400 habitants intégrée depuis peu dans une Commune nouvelle de 15 000 habitants et dans un secteur qui a une histoire particulière, comme beaucoup de lieux. C'est un territoire qui a été dominé par une double économie : l'agriculture en polyculture élevage, l'élevage intensif, et ce que l'on appelle les usines à la campagne. A 5 km de ce petit village dans un village un petit peu plus gros de 1000 habitants, il y a encore le siège familial et social de l'entreprise Eram. Tout ce qui est textile, les chaussures a beaucoup pâti, il y a une vingtaine d'années et l'agriculture est devenue le premier moteur économique du secteur avec aussi l'agro-industrie. Ce secteur-là s'engage de manière très volontaire dans la troisième révolution industrielle et agricole, la TRIA comme le dit la chambre de commerce et d'industrie, sur des principes qui sont repris des théories de Jeremy Rifkin. Le territoire s'inscrit dans ce contexte. Cette petite commune est éloignée de tout. Depuis le premier mandat du Maire, qui en est aujourd'hui à son second, elle essaie de faire vivre cette communauté qui pourrait très bien être une communauté dortoir. L'enjeu de l'équipe municipale est de recréer du lien intergénérationnel, de faire que les anciens puissent rester sur place, ce qui n'est pas forcément évident. C'est ainsi que la commune s'est tournée vers Hamosphère association et ensuite SCIC pour travailler en fonction de principes que l'on a mené sur la réversibilité des constructions et aménagements.

Vincent Bouvier, paysagiste dplg, enseignant-chercheur Agrocampus Ouest

S'agissant des questions de transition, le principe fondateur c'est le fait de définir une ligne de bonne conduite autour de la prise en compte du patrimoine du sol. Cette notion de maintien et d'aggradation des sols cultivables dans nos campagnes est essentielle.

Par rapport à ça, il y a un certain nombre de dispositifs qui sont envisagés. Il y a également la question de cette dynamique de la résilience. Comment on va pouvoir réagir aux contraintes qui nous sont imposées ? Il y a eu des premières pistes qui ont été lancées avec la mise en place d'une coopérative locale de service qui aujourd'hui existe sur la base d'un ancien atelier de forgeron, un commerce multi-services au cœur du bourg et l'intérêt d'une bibliothèque réversible. Le principe de la réversibilité s'inscrit dans un cycle vertueux qui consiste à concevoir dès le départ un équipement, un aménagement qui soit en respect de cette ressource qu'est le sol et qui vise à ne pas condamner le sol qui est en place, à ne pas faire du décapage, à ne pas retirer la terre qui est cultivable. Ceci peut s'appuyer sur des dispositifs qui sont multiples dont les fameux techno-pieux, les pieux vissés qui permettent de mettre des constructions au-dessus du sol. Il conduit à penser économie locale, économie circulaire et à concevoir le temps de vie dès le départ, avec la possibilité de dépasser ce temps si nécessaire mais en tout cas de penser que l'on n'est pas là pour avoir un acte irréversible sur l'espace, sur les questions de biodiversité, d'occupation du sol et d'éviter de générer de la friche à outrance comme on peut le voir sur un certain nombre de territoires.

Concernant les enjeux de cette transition pour nous cela repose aussi sur cette question de la biodiversité. De ce point de vue là, il y a déjà des initiatives engagées autour du schéma d'aménagement de la gestion de l'eau, le SAGE de la vallée de l'Evre, vallée assez pittoresque, avec le zéro phyto pour la gestion des espaces publics dans les communes et aussi de penser la végétalisation des espaces publics d'une manière qui soit en phase avec ces questions de biodiversité.

Un des enjeux, qui a été à l'initiative de la rencontre d'Hamosphère avec la commune, c'était la recherche d'un équilibre inter-générationnel. Comment dans le bourg est-ce possible d'envisager le maintien des anciens avec les générations plus jeunes ?

Cela nous a amenés à créer une codification de zonage du plan local d'urbanisme, qui aujourd'hui est acté par la commune et par les services de l'État. URJ signifie urbanisme réversible sur jardin qui va permettre dans le cadre d'un projet d'apporter un aménagement, un équipement sur ces jardins sans remettre en cause la présence de ce sol et son devenir ultérieur. Certes il faut densifier le bâti mais ne le faisons pas n'importe comment, donc il faut éviter de sacrifier les sols en place.

Vincent Cazals, SCIC Hamosphère Coopération

Je vais illustrer le principe sur ce sujet-là, parce que si au niveau d'Hamosphère on le développe, ce n'est pas une recette mais c'est un principe qui s'adapte à chaque contexte ou à chaque question posée. La question posée, qui a permis de mettre en œuvre ce principe de réversibilité, c'est déjà une forme urbaine particulière. On a dans l'habitat ancien et traditionnel une organisation sous forme de courée où l'on trouvait à la fois de l'habitat, de l'activité, des artisans et une ferme qui étaient mélangés. Les terrains vivriers étaient dissociés de l'ensemble. Cette structure-là très caractéristique, n'est pas forcément adaptée à la demande des jeunes foyers, des primo-accédants, etc. C'est une complexité. Elle n'est pas adaptée non plus pour des propriétaires occupants qui vieillissent. Cela génère beaucoup de biens à vendre dans le bourg ce qui n'est pas forcément très attractif. L'idée a été de maintenir les anciens sur place à travers un projet d'ensemble qui passe par identifier tous les propriétaires occupants et en faire un groupement. C'est un projet tripartite reposant sur la collectivité, les propriétaires ou les ayants droit et la SCIC comme apport de capitaux extérieurs.

Ce projet donne une destinée temporaire aux jardins potagers à travers l'implantation d'éléments modulaires qui sont acquis par le groupement et qui peuvent être le cas échéant déplacés sur d'autres secteurs. Le projet est en train d'être mis en place sur le côté réglementaire. Il reste ensuite le montage financier à travailler.

Vincent Bouvier, paysagiste dplg, enseignant-chercheur Agrocampus Ouest

Sur cette question de l'engagement de co-concevoir, co-construire, de penser ensemble l'évolution du territoire, l'idée par rapport à la dynamique qui est en cours, cela va être de travailler main dans la main sur l'évolution des territoires de la commune.

Nouvelle « périruralité » et expérimentation démocratique à Pérignat-ès-Allier

Claire Planchat, chercheure attachée UMR Metafort – AgroParisTech

Bonjour à tous,

je suis très heureuse d'être ici parmi vous et très contente de vous présenter notre équipe. Ce projet qui s'intitule "nouvelle "périruralité" et expérimentation démocratique" a été initié sous un phénomène de regroupement d'acteurs qui ont eu à un moment envie et besoin de travailler ensemble. Ces acteurs sont Jean-Pierre Buche de la commune de Pérignat-ès-Allier, Fabienne Laroudie de la direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement, Didier Mouton de la direction départementale du Puy-de-Dôme, Diane Deboaisne, architecte au CAUE, Sylvie Monnier agronome et qui tient l'association mission haies, qui a pour objectif d'accompagner les acteurs publics et les particuliers, entre autres les agriculteurs à réimplanter des haies, Armelle Caron, enseignante chercheure d'AgroParisTech et moi-même, consultante à l'agence " vous êtes d'ici ", spécialisée dans les démarches de concertation et chercheure attachée à l'UMR Metafort d'AgroParisTech. Ce petit comité, c'est le noyau de notre projet. Tout ce que l'on fait, tout ce que l'on décide dans ce projet, on le fait ensemble. C'est là aussi une particularité de notre démarche qui se veut un peu de réfléchir à une sorte de fablab territorial où une grosse partie des acteurs qui traitent de la question de l'aménagement du territoire peuvent à un moment donné apporter leurs compétences. Il ne s'agit pas d'imprimantes 3d mais plutôt de compétences techniques, juridiques, institutionnelles, sensibles, politiques. C'est là aussi l'objectif de notre travail.

La question de la "périruralité" va être reliée à la question du territoire que l'on traite et que l'on analyse. C'est un territoire qui est dans la troisième couronne du pays du Grand Clermont et qui a aussi des origines rurales très fortes. Aujourd'hui se pose la question de pencher du côté du rural ou de l'urbain. Il s'agit maintenant de voir comment les élus, les acteurs institutionnels peuvent mettre en place la concertation. On remarque que cette concertation est toujours très difficile à mettre en place dans ces territoires un peu de marges, de transition entre un gradient urbain rural.

Didier Mouton, responsable Aménagement Durable, Écoquartiers, Accessibilité, DDT du Puy-de-Dôme

La commune de Pérignat-ès-Allier est à la limite du Grand Clermont et de territoires plus ruraux notamment le parc naturel régional Livradois-Forez. On est avec des populations qui se sentent à la fois un peu rurales et un peu urbaines. Cette frontière physique entre le rural et l'urbain est constituée par la rivière Allier qui traverse la commune de Pérignat-ès-Allier. Cette rivière Allier qui est une des dernières rivières à caractère « sauvage » de notre territoire. A l'ouest, on a une zone encore relativement urbanisée qui est la ville de Cournon d'Auvergne, deuxième ville du département, pratiquement contiguë à Clermont-Ferrand avec 18 000 habitants. On a axé notre projet autour d'un Ecopôle sachant que l'on pourra développer des actions au-delà de ce périmètre. Cet Ecopôle est principalement situé sur la commune de Pérignat-ès-Allier mais une petite partie est sur une commune au sud qui s'appelle La Roche Noire. La commune de Pérignat-ès-Allier comporte encore beaucoup de terres agricoles. C'est la plaine de Limagne, composée de terres extrêmement riches avec une agriculture céréalière de haut rendement. C'est un territoire sur lequel on a fait disparaître au cours du temps pratiquement toutes les haies. On a un paysage ras où l'on ne voit plus aucune aspérité. Dans nos ambitions figure aussi une restauration des trames vertes et des trames bleues.

On parle de territoire au singulier et au pluriel car notre programme souhaite travailler sur trois échelles territoriales. Pourquoi cet Ecopôle évoqué précédemment ? C'est un site qui est encore en activité avec des carrières dont l'exploitation s'arrête en 2017. C'est l'objet d'un certain nombre de projets qui vont être mis en place en lien avec la ligue de protection des oiseaux (LPO), le conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, des associations environnementales, des groupements d'agriculteurs pour instaurer des espaces maraîchers pour de la consommation locale. Une étude est en cours pour essayer d'envisager la réutilisation des espaces de baignade, de pêche, tout en prenant en compte les enjeux écologiques et de transitions de trames vertes et bleues puisque l'axe de l'Allier est un enjeu régional très fort en termes de trame bleue. La seconde échelle c'est dans le cadre de notre projet la commune de Pérignat-ès-Allier en tant que telle par rapport à ses habitants et ces transitions agroécologiques par rapport à ces dynamiques urbaines. La troisième échelle c'est la communauté de communes qui est primordiale dans notre étude puisque actuellement de nombreux territoires vont vers un regroupement des intercommunalités. Ce qui est important dans notre projet c'est de voir comment les habitants de Pérignat-ès-Allier arrivent à commencer à travailler avec ce nouvel échelon intercommunal. Comment ils passent de leur petite intercommunalité de cinq communes à trente-deux demain ? Le choix des élus est de s'associer aux communes qui sont dans le parc naturel régional et non à celles du Grand Clermont. Cela pose la question de l'image de la ruralité. Pour l'anecdote on a fait des enquêtes récemment et les habitants disent que c'est encore rural chez eux même s'ils ont des modes de vie urbains tout simplement parce qu'il n'y a pas de feu rouge au sein du village. Des petits marqueurs territoriaux et paysagers font que ce territoire a un attachement identitaire assez fort.

Quelles sont les spécificités du projet par rapport aux transitions ? Le paysage va être évoqué ici comme support de lecture et de médiation de ces transitions. Nous comprenons et analysons le paysage à trois échelles différentes. La première est celle du composant paysager avec le site de l'Ecopôle c'est-à-dire tout ce qui va composer ce site : les bassins des graviers, les îlots de renaturation, la rivière. Ces composants font l'objet d'une transition d'un mode de développement et de compensation écologique qui nous paraît intéressant d'étudier et qui donne une nouvelle lecture de ce territoire. Est-ce que ce site va devenir l'espace de récréation et de baignades des clermontois ou une réappropriation des pérignatois autour de ces enjeux agroécologiques ? La deuxième échelle va être celle de l'opération. On a évoqué le maraîchage et la mission haies. Il s'agit de recréer une trame verte dans ces espaces de plaines agricoles. On assiste, parce que les céréaliers ne sont pas très nombreux, à des mutations vers l'agriculture biologique. Le Maire lui-même est agriculteur. On a un jeu d'acteurs à analyser par rapport à ces transitions et ces mutations territoriales en termes d'actions concrètes. La troisième échelle est celle de l'aménagement, du grand paysage à travers le plan local d'urbanisme intercommunal en cours sur le territoire.

La notion de l'engagement on l'a comprise comme qui est-ce que l'on engage dans ce projet. On peut analyser trois formes d'engagement. Le premier c'est le fablab territorial. On a en Auvergne les deux parcs naturels régionaux qui mettent en place les ateliers ruraux d'urbanisme qui sont en fait des associations de personnes publiques associées qui en ont marre de travailler séparément. L'idée c'est que comme tout le monde va donner son avis dans les procédures d'aménagement pourquoi ne pas travailler ensemble. Si les parcs ont été fédérateurs de ces ateliers ruraux d'urbanisme, les territoires qui ne sont pas dans les parcs ne bénéficient pas forcément de ces mêmes atouts et outils de dialogue entre acteurs et personnes publiques associées. Notre démarche c'est d'essayer de voir comment à un moment donné on peut faire une sorte de fablab où l'on est notre petite équipe de projet noyau dur et à chaque fois que c'est possible on intègre des partenaires selon l'évolution, le discours et le dialogue.

Le deuxième engagement c'est la place d'une commune qui est entre deux feux dans des territoires en transition. Le troisième engagement c'est celui de la concertation et de ces constats toujours pessimistes de manque de participation de ces habitants qui sont dans ces territoires plutôt consommateurs que « consommateurs ». On essaie de voir comment essayer de les impliquer, de les engager, de trouver des manières extrêmement détournées parfois ludiques, parfois artistiques, parfois dans des actions concrètes de plantations, de nettoyage de sites par exemple. On tente également d'analyser comment dans ces mutations de nouveaux territoires émerge une nouvelle forme de démocratie participative.

Nous avons engagé un certain nombre d'actions sur deux principaux volets sachant que la plupart de nos actions sont faites d'opportunités et de partenariats. J'entends par là que lorsque l'on présente nos discours, nos projets, du fait de la pluralité des réseaux auxquels on appartient, on essaie de mobiliser d'autres acteurs. On réinterroge les moyens à mettre en œuvre pour l'action publique et auprès des particuliers. Notre méthodologie elle est portée par ce comité de pilotage. La recherche adopte une double posture à la fois une posture observatrice et une autre d'accompagnement de l'action.

Pour la posture observatrice cela signifie que l'on observe toutes les démarches mises en œuvre et notamment tout ce qui va être le suivi des réunions, des conférences par exemple. La seconde posture s'illustre par l'appui à la mise en place d'ateliers, d'activités particulières, l'accompagnement des organismes de formation. Dans nos analyses, on essaie aussi d'étudier la notion de boucles d'apprentissage. C'est-à-dire que l'on essaie de voir comment à un moment donné, quand on met en place une action, il y a une petite mutation, un apprentissage, par exemple un vocabulaire commun. Peut-être que cette boucle peut aller jusqu'à créer une nouvelle action et voire aller jusqu'à des changements dans les façons de faire, de travailler. C'est notre fondement théorique que la recherche mobilise à la fois dans cette double posture de chercheur et d'accompagnateur. L'autre aspect c'est la question des formations. En tant qu'enseignants chercheurs nous avons accès à des écoles que l'on mobilise comme AgroParisTech mais également l'école d'architecture de Clermont-Ferrand. Nous souhaitons accueillir des étudiants pour aller chercher des habitants qui ne viennent pas, qui n'osent pas venir. Des étudiants de première année ont réalisé une première enquête avec 80 personnes sur une commune de 1500 habitants. Le CAUE développe également des formations auprès des élus et des habitants sur les questions de nature en ville, d'arbres en ville.

Didier Mouton, responsable Aménagement Durable, Écoquartiers, Accessibilité, DDT du Puy-de-Dôme

Pour illustrer les actions que l'on peut développer, on a imaginé créer une pépinière d'arbres champêtres bénéficiant du label « végétal local » puisque les essences qui sont actuellement plantées dans les haies, sont issues de pays de l'Est. Cela génère des problèmes de résistances aux maladies et à la sécheresse et de diversité génétique. La mission haies s'est déjà impliquée et mobilisée sur ce thème en installant au nord du Cantal un pépiniériste qui fait de la récolte de graines, amène les plants jusqu'à la première année et les commercialise comme plants forestiers auprès des agriculteurs. Pour élargir la clientèle cible aux collectivités et aux particuliers, nous avons besoin de pépinières relais qui prendraient les plants à l'âge de un an, les feraient croître et les amèneraient plus développés à la commercialisation, répondant aux attentes de cette autre clientèle cible. On a une structure d'insertion locale qui pratique le maraîchage et on va essayer de développer avec elle cette activité pépinière pour, qu'ensuite sur le territoire, on puisse concrètement installer des haies dans la Limagne. Des agriculteurs locaux se sont déjà engagés à planter entre un et deux kilomètres de haies à l'automne. Le PNR Livradois Forez souhaite s'associer à cette démarche afin de l'étendre à tout son territoire et renforcer l'activité des pépiniéristes locaux.

Claire Planchat, chercheure attachée UMR Metafort – AgroParisTech

Pour traiter du volet culturel, on propose de mettre en place des spectacles au moment de la restitution du projet de PLUi. Le prochain est un spectacle de marionnettes. L'idée c'est d'attirer au maximum toutes les familles et les habitants pour présenter le PLUi avant le spectacle. C'est une démarche initiée et financée par le Conseil départemental et en tant que chercheurs nous serons dans une posture d'observateurs. La commune de Pérignat-ès-Allier a mis en place une résidence d'artistes où l'on fabrique des épouvantails, la commune étant la capitale des épouvantails. Ces épouvantails seront pris en photo dans les communes qui vont faire le lien avec l'intercommunalité et ce sont les habitants qui seront amenés à faire circuler ces épouvantails via le bouche à oreille, les réseaux, etc.

La première transition correspond à une action réalisée. On a réussi à créer au-delà du noyau dur du comité de pilotage un noyau dur d'habitants qui va nous aider à créer ces épouvantails et à mobiliser toutes ces actions. On a réalisé une photo avec ces habitants en 2016 à partir d'une photo prise sur la même place en 1918 avec les habitants du village de l'époque.

Échanges

Claude Girard, chargé de mission, MEEM

Je suis juriste de formation et je découvre un univers très enrichissant. J'étais resté sur la question de la ruralité avec les travaux d'Eric Juli « Les territoires perdus de la République ». En vous écoutant tous ce matin, j'ai trouvé que vos témoignages étaient très rafraîchissants. A travers vos projets, vous laissez tous entendre qu'il y a encore des raisons d'espérer. Suite au rapport Bonnet, remis à la ministre en début d'année, il y a eu un outil mis en place les contrats de réciprocité. Est-ce que vous, vous souhaitez, vous avez envisagé avec les institutions, les élus locaux, vous inscrire dans ce schéma de contrats de réciprocité qui permettent de valoriser le rural, le périurbain par rapport à l'urbain ?

Olivier Leroy, LADYSS

On ne réfléchit pas aux contrats de réciprocité mais aux contrats de mesures agri-environnementales. Il s'agit de mesures contractuelles mais pas tout à fait basées sur la réciprocité.

Hervé Mauciere, STAP de Paris

Je travaille pour un service de l'État mais je suis aussi acteur de « Yvette vallée en transition » justement dans le parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse. Dans les initiatives que l'on a vu, on a vu surtout des initiatives locales, humaines avec les pieds dans la terre et le territoire et puis on a des réactions ministérielles qui s'étonnent presque que ça marche et que ça existe. C'est une belle image du monde d'aujourd'hui. On a des gens qui avancent et on les a vus, des gens qui en veulent pour faire des choses et pas faire des labels, imaginer des méthodes, etc. Ils font des choses. Aujourd'hui on assiste à un spectacle assez drôle, on a des gens qui avancent, la nature qui avance et on a des ministères, des politiques qui regardent et qui essaient de raccrocher les wagons. Je félicite ceux qui font des choses. Je voudrais dire aux ministères quand ils parlent, est-ce qu'ils savent vraiment ce qui se passe sur le territoire ? Ils ont l'impression de le découvrir.

Jean-Marc Mounet, fédération nationale sites remarquables du goût

Vous avez mentionné dans votre projet à Pérignat-ès-Allier l'intervention d'artistes. Je crois que cet élément là est très rarement pris en compte à tous les échelons alors que cela peut être un moyen de dynamique des territoires extrêmement intéressant.

Claire Planchat, chercheuse attachée UMR Metafort – AgroParisTech

La vraie question que l'on se pose est, est-ce par défaut ou par volonté ? Dans le sens où à un moment donné, on a une dichotomie marquée entre le monde de la recherche et le monde artistique même s'il y a des ponts qui se font dans certains laboratoires et qui sont traités. Notre objectif c'est de trouver les moyens un peu détournés d'aller chercher les gens pour faire un peu caricatural et pour autant de quand même créer d'autres dynamiques, d'autres façons de voir les choses, d'autres façons de penser et de concevoir les choses. C'est vrai que l'outil artistique, notamment les épouvantails qui est un peu un paradoxe parce qu'un épouvantail ce n'est pas forcément artistique mais en tout cas c'est quelque chose qui est fait par les gens, qui est du recyclage, qui est lié au jardin. Ça c'était vraiment pour nous assez fort et important.

Vincent Bouvier, paysagiste dplg, enseignant-chercheur Agrocampus Ouest

J'en profite pour compléter sur la dimension de l'art dans les processus collaboratifs, de la même manière dans le cadre des formations que nous dispensons à Angers, le fait de mettre les étudiants en situation dans le paysage et de faire dans le paysage est essentiel. J'anime des ateliers de Land Art depuis 2002 dans la vallée de la Loire par exemple. Cela permet de rencontrer des habitants, des écoles et cela permet à un moment donné d'une part de former de futurs professionnels à la question de l'espace, des dimensions plastiques et aussi de questionner sur des notions d'environnement, de nature, de culture.

François Bruneau, Iaa

Ma question s'adresse à Sabine Guitel. Vous avez parlé de l'urbanisation subie et sur le manque de prise dans le processus d'urbanisation. Je trouvais très intéressant, très pertinent votre regard sur des faits qui sont bien réels, qui sont visibles mais que l'on a du mal à voir souvent et aussi sur le lien qu'il y a avec le modèle économique actuel. Vous avez évoqué la part des privés dans l'urbanisation des territoires et par rapport à ce sujet, on remarque aussi de plus en plus de concessions des équipements, des moyens de transports par les entreprises privées. Je voulais savoir si ces entreprises devenaient des partenaires, est-ce vous les preniez en compte dans vos discussions et aussi quel regard vous portez par rapport à ça ?

Sabine Guitel, directrice, CAUE de l'Eure

Par rapport au début de la question sur les prises, on est dans un secteur, comme on dit dans notre jargon, de marché détendu par rapport à l'habitat. Évreux c'est une ville moyenne de moins de 40 000 habitants. On est à 80 km de Paris et pourtant il n'y a aucun investisseur qui vient. C'est l'histoire de l'urbanisation de cette commune. C'est une commune qui a été reconstruite et qui dans les années 60 a vu des quartiers d'habitats sociaux se développer. Aujourd'hui, c'est difficile de combiner deux villes ensemble et il n'y a pas d'investisseur dans tout le secteur ouest, l'ouest de l'axe Seine. On est dans des marchés complètement bas où la façon de produire de l'habitat la moins chère possible c'est la maison individuelle en diffus. Les gens bradent le foncier et d'autres achètent sur catalogue. C'est un processus extrêmement complexe à démonter parce qu'il y a de nombreux intérêts particuliers qui se combinent dans ce processus-là. On attend de « vallées habitées » une autre manière de regarder ce processus à l'œuvre et de voir comment on peut travailler autrement dessus, dans d'autres logiques qui seront des logiques alternatives car dans le marché de l'aménagement local ce n'est pas possible de faire autrement aujourd'hui. Tout simplement quand on fait le compte à rebours d'une opération, quand on fait des montages de bilans prévisionnels, cela ne marche pas. Dans les centres bourgs, cela ne marche pas non plus avec la réhabilitation. Il faut que l'on invente avec les gens qui ont envie d'y aller d'autres manières de produire de l'habitat dans ce secteur-là.

Sur les concessions cela fait partie de ce processus global où tout le monde se déresponsabilise de ce qui se passe. À la fin on est dans un nœud où il n'y a plus de responsabilité nulle part et du coup plus personne n'a de prise. Bien-sûr que l'on prend ça en compte puisque cela fait partie du jeu d'acteurs qui produit le paysage et qui produit ce processus d'étalement urbain.

Yves Luginbühl, directeur de recherche émérite au CNRS

A propos du rôle des artistes, je vous invite à aller voir sur le site du dernier programme de recherche PDD2 et même PDD1, il y a eu un certain nombre de recherches sur cette question, notamment par Nathalie Blanc qui s'est intéressée beaucoup à la question. Et puis vous trouverez également sur le site PDD2 tout un ensemble de travaux sur les actions de recherches participatives qui ont fait l'objet de bilan à l'échelle européenne par l'université d'Aix-en-Provence par Yvette Lazzeri, également par Agrocampus Ouest.

Vous trouverez aussi sur le site du Conseil de l'Europe un gros rapport sur démocratie et paysage avec un bilan des expériences européennes de participation qui mettent en œuvre la question du paysage. Il y a une liste de projets dont un projet extrêmement intéressant qui s'est déroulé à Brème avec un film sur Brème dans un quartier de logements sociaux où de nombreuses actions culturelles et d'aménagement sur les jardins partagés ont été réalisés. C'est un film d'une heure.

Sabine Guitel, directrice, CAUE de l'Eure

Il a aussi les travaux du pôle des arts urbains qui a fait un inventaire de tous les projets qui associent art et aménagement qui montre comment les artistes arrivent à faire regarder autrement une situation et du coup à y impliquer les habitants.

Sarah Vaillant, France Nature Environnement

On est très impliqué dans les questions de lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols et j'aurais voulu en savoir un peu plus sur les espaces urbanisables réversibles sur jardin. Quelle acceptabilité au niveau de l'équipe municipale et de la population ? Est-ce que vous auriez des exemples concrets de ce qui a pu se faire dans ces zonages ?

Vincent Bouvier, paysagiste dplg, enseignant-chercheur Agrocampus Ouest

Sur la question de l'acceptabilité la demande était initiée par la commune avec Hamosphère coopération. Du coup c'était une vraie réflexion, expérimentation de se dire comment ces espaces de jardin en cœur de bourg on ne les sacrifie pas mais pour autant sur les questions de l'étalement urbain on est capable de proposer des équipements et des services dans le cœur du bourg. C'est un travail qui va supposer des échanges, des allers et venues entre les représentants de la commune, les habitants, Hamosphère et les services de l'État. L'urbanisme réversible pose des questions fondamentales sur le droit d'usage, de propriété et du sol.

Vincent Cazals, SCIC Hamosphère Coopération

A ce stade, les besoins estimés pour les anciens est de trois logements et une bibliothèque. Ils sont dans ce jeu de construction, de déplacements. Ce sont des chantiers en cours. Il n'y a pas de réalisations. Il y a un travail important en ce moment sur les aspects juridiques liés à l'implantation, au déplacement et au démontage. Il y a aussi l'écriture de la charte et de la démarche de progrès. La démarche de progrès intègre tous les éléments à prendre en compte. Quand on prend une assise foncière pour faire quelque chose de quelle nature est-elle ? Quel rôle a-t-elle ? Quelles sont ses caractéristiques physiques, urbaines ? Et comment en amenant le projet on modifie sans altérer ? C'est la prise en compte d'un ensemble de critères en amont de l'opération qui détermine ensuite l'acceptabilité physique du projet proposé.

Ensuite dans cette démarche de progrès est inclus le bilan au démontage avec un objectif a minima qui est une restitution « à l'identique » et a maxima d'avoir une gradation du foncier qui peut être agronomique si c'est un sol cultivé, social si c'était une friche... Vu actuellement la diversité des projets sur lesquels on est sollicité, il est difficile d'avoir dans l'écriture un socle commun et cohérent à l'ensemble. On se fait aider de juristes. On a un cortège de compétences autour de l'association qui va nous permettre d'écrire cela de la meilleure manière possible.

Témoignages : les mots de l'engagement

Recherche-action

Guillaume Faburel, professeur, université Lyon 2, UMR Triangle

Pour les membres de l'équipe projet (mais également, nous le souhaitons, pour l'ensemble des personnes qui s'impliqueront dans le réseau *paysages, territoires, transitions*), participer aux actions de PTT revient à s'inscrire dans une recherche-action, soit dans une démarche de recherche pour l'action et par l'action.

Il est vrai que, d'évidence, les chercheurs, dans leurs diversités disciplinaires et opératoires, produisent de l'action, par leurs travaux de terrain, la valorisation de leurs résultats... Lorsque les praticiens de l'expertise publique, de l'ingénierie territoriale, de l'outillage architectural et paysagiste... participent directement de la connaissance, donc de l'intelligence des phénomènes. Ces deux catégories sont d'ailleurs appelées acteurs dans l'équipe projet : acteurs-chercheurs et acteurs-praticiens.

Toutefois, encore à ce jour, revendiquer un tel positionnement ne va pas de soi, particulièrement dans les programmes de recherche scientifique. Cela revient alors, indéniablement, à considérer cette démarche comme un engagement, à la fois personnel et collectif.

1/ Un engagement visant à faire évoluer les formes de recherche plus habituelles, qui véhiculent encore souvent, quoiqu'on en dise, des hiérarchies entre savoirs, ainsi que des rapports très codifiés, pour ne pas dire très distanciés, aux territoires ;

2/ Un engagement visant au dépassement des fonctions et rôles entre chercheur-e-s, praticien-ne-s mais également habitant-e-s, tou-te-s concourant de fait à la fabrication de connaissances, embarquées dans la construction de l'action située, en prise directe avec des *habiters* ;

3/ Un engagement visant une diversification des sujets, des lieux d'expérimentation et types d'approche, par une pluralité de connaissances légitimes (scientifiques et pratiques, techniques et spécialisées, expérientielles et situées, vernaculaires et habitantes...).

Penser simultanément la recherche et l'action revient ainsi à s'engager à déconstruire collectivement quelques séparations historiques :

- entre « sachants » d'abord (chercheurs pour les théories / praticiens pour la pratique et ses techniques), mais aussi avec les « non-sachants » de l'autre ;
- entre la recherche, l'action (planification, programmation...) et leur vécu par les sociétés inscrites dans des espaces de vie et des transformations rapides.

En ce sens au moins, la recherche-action (ou l'action-recherche) souhaite réviser les conditions de

réalisation et cadres d'exécution des sciences et expertises, tant par des repositionnements empiriques et pragmatiques que par des questionnements retours sur les finalités sociales même de la recherche aujourd'hui (Dayer, Schurmans, Charmillot, 2014)¹. Il est vrai que « *Du point de vue pragmatique, la question de la recherche-action, en ne situant pas le savoir comme un savoir expert, mais comme un savoir à produire, est très directement liée à la démocratisation* » (Berger, in Mesnier et Philippe Missotte dir., 2003, p.13)².

Les ateliers de recherche-action promus par la démarche *paysages, territoires, transitions* sont alors, dans cette veine, d'abord considérés comme des organisations apprenantes de situations territoriales, constituées à l'échelle des réalités situées et des enjeux en découlant. Et, ces organisations s'appuient sur la composition hybride des systèmes d'acteurs et/ou collectifs de l'action, sur des financements croisés entre différentes organisations, ou encore sur des dispositifs d'intervention et d'évaluation, directement sous l'égide des territoires ou en collaboration étroite avec le réseau (séminaires, ateliers-débats, laboratoires d'expérimentation...).

Sans conteste, le triptyque paysages, territoires et transitions offre ce jour un potentiel sans commune mesure pour de tels engagements par la recherche-action :

- comme communs, les paysages sont certes soumis à des mutations rapides, mais, comme sujet socio-historique, ils rassemblent plus que tout autre ;
- comme agir, les territoires sont certes soumis à des reconfigurations rapides, mais sont partout en recherche d'autres prises et modalités d'intervention ;
- enfin, comme transformation, les transitions annoncent des perturbations d'envergure, dans lesquelles l'empaysagement, par les communs en jeu et le renouvellement de l'agir, s'affirme comme un creuset.

Ces différents engagements se déploient et, ce faisant, s'incarnent par cinq mots attributs, aussi choisis par les membres de l'équipe projet, du domaine de la pratique comme des sensations, du champ des représentations comme de celui des valeurs :

- résistances (Sylvie Brossard-Lottigier, DREAL Occitanie),
- bricolage (Valérie Kaufmann, CAUE de l'Essonne),
- plaisir (Elise Soufflet-Leclerc, DREAL Pays de la Loire),
- transversalité (Patrick Moquay, ENSP),
- et responsabilité (Richard Raymond, CNRS).

La recherche-action figure avant tout des formes de résistances par rapport à des habitudes de travail,

¹ Caroline Dayer, Marie-Noëlle Schurmans, Maryvonne Charmillot, 2014, *La restitution des savoirs. Un impensé des sciences sociales ?*, L'Harmattan, logiques sociales, 316 p.

² Pierre-Marie Mesnier et Philippe Missotte, 2003, *La recherche-action. Une autre manière de chercher, se former, transformer*, L'Harmattan, 213 p.

reposant sur des catégories de penser (comme les thématiques de l'action publique ; mais également les découpages disciplinaires des sciences) ainsi que sur des outils plus ou moins routiniers de l'action (telle la planification, mais aussi l'enquête de terrain), qui véhiculent les partages entre action et connaissance. Les résistances sont alors d'abord volontés de dépassement.

Résister suppose de ne pas suivre de méthode prédéfinie, de ne plus répondre au prédicat du modèle démonstratif, mais plutôt d'avancer par bricolage, c'est-à-dire par tâtonnement et essaimage. Tout ceci en vue, plutôt que sa préfiguration maîtrisée, de construire progressivement le sens de l'action en s'adaptant aux situations (écologiques et paysagères, spatiales et sociales, actuelles et fonctionnelles...) et en puisant de manière soutenable dans les ressources existantes (humaines et naturelles, techniques et économiques, locales comme diversement territoriales).

De ce bricolage, tant comme philosophie de l'agir que principe méthodologique de construction de l'action, découle une culture de la transversalité pour correspondre à l'émergence des sujets de recherche-action : si les objets disciplinaires ainsi que les entrées sectorielles des thématiques d'action publique peuvent être parfois repris, ils ne sauraient être adaptés à la complication des problématiques liant paysages, territoires et transitions, comme l'incertain climatique, les irréversibilités écologiques ou le paysage comme commun.

Or, résister et bricoler pour plus de transversalité revient simplement à co-opérer à l'échelle des réalités territoriales, en impliquant bien d'autres acteurs d'ores et déjà en présence (domaines de métiers et pratiques professionnelles, milieux associatifs et collectifs d'habitants...). Ceci invite à nous réinscrire dans une expérience personnelle de la co-présence : celle de la rencontre et de l'échange, du frottement et du mélange. En ce sens, la recherche-action offre du plaisir à ses pratiquants.

Enfin, si la recherche-action souhaite transformer la construction simultanée de connaissances et d'actions, elle ne peut être considérée comme une action anodine pour ceux qui la mènent, et non obligeante vis-à-vis de ceux qu'elle implique directement (habitants rencontrés, collectivités associées, etc.). Sa réalisation impose responsabilité et éthique dans les engagements personnels et collectifs qui la motivent, c'est-à-dire respect et humilité dans les garanties données non seulement de scientificité mais également d'opérationnalité (suivi et évaluation, appropriation et diffusion...).

Résistances

Sylvie Brossard-Lottigier, chef de division, DREAL Occitanie

N'attendez pas de ma part des mots de résistance : autant le dire, le paysage comme engagement, et pour moi cela dure depuis plus de trente-cinq ans, c'est tout le contraire. Les équipes investies dans les projets du programme *paysages, territoires transitions* le confirment : c'est un engagement profond, sincère à écouter, un engagement d'empathie, et, risquons le mot : d'amour et de considération de toutes les résistances des lieux et des êtres, pour les comprendre, et objectiver en les juxtaposant, avec raison, les valeurs qui les portent, afin qu'ait lieu le débat sur la réalité des territoires, et l'état dans lequel nous voudrions les transmettre.

Chacune des équipes qui ont été sélectionnées à l'appel à projet PTT s'est engagée dans ce programme, non pas pour être flattée d'un quelconque succès, mais parce qu'elle était au pied d'un mur de résistance, d'usages résistants ou de perceptions résistantes de son territoire. Elles étaient contraintes à s'engager dans une recherche pour pouvoir agir, dans une recherche-action. Le premier engagement des pouvoirs publics dans ce programme est donc de les aider, de ne pas les laisser tomber devant leurs difficultés. C'est pourquoi le portage partagé de ces actions par le CGDD, garant de la recherche, et par la DGALN, garante de l'action est plus que précieux : il est une condition de possibilité des travaux de PTT.

Enfin j'aimerais, pour être sûre que ce programme puisse contribuer au progrès des politiques publiques du paysage, que les travaux des équipes explorent, plus particulièrement deux résistances insuffisamment travaillées depuis qu'en occident nous avons cru possible de donner aux seules sciences la mission d'ordonner la vie. Une vie s'ordonne par des valeurs disaient Malraux et Nehru, et celles-ci, lorsqu'elles sont ignorées, lorsqu'elles ne sont pas objectivées, formulées et représentées comme motif de perception des territoires, s'imposent incognito aux choix de construire ou de ne pas construire là où la raison scientifique et économique et la réalité des territoires et d'une possibilité d'avenir, recommanderaient le contraire.

La première résistance relève de la recherche : c'est la résistance que les perceptions des territoires, nécessairement relatives, opposent à la réalité des espaces et des lieux. A Bibracte la fermeture des paysages a induit la perception d'un milieu agricole en déclin, que contredit la jeunesse et le dynamisme des jeunes agriculteurs implantés aujourd'hui sur le territoire. Dans la vallée de Chevreuse, la perception pittoresque des forêts comme espace d'agrément des urbains, entrave la mise en place d'une gestion raisonnée de cette forêt en bois de chauffe local à destination de ces mêmes urbains équipés chez eux de poêles à bois et de cheminées. Les paysages survivent à la réalité des territoires comme le disait Georges Bertrand en fondant il y a vingt ans le réseau paysage de Midi-Pyrénées. Si la réalité de l'espace ne crédite plus la perception que nous en avons, c'est qu'il est temps de représenter objectivement les deux pour prendre conscience des différences et composer à partir d'elles, le projet de territoire le plus généreux et respectueux, le plus pragmatique et le plus durable économiquement et écologiquement pour nos enfants. Alors pourrions-nous peut-être à l'issue de ce travail marquer dans la prochaine loi Biodiversité un deuxième progrès, après celui, considérable qui vient d'être franchi. On pourra y lire à l'article définissant le paysage, qu'on perçoit les territoires en fonction de l'usage, des interactions qu'on entretient avec eux, mais aussi en fonction des intentionnalités qui déterminent notre perception. Ces intentionnalités nécessairement subjectives et relatives, que l'on nomme Cultures.

Deuxième résistance à travailler, au cœur de tout projet de paysage, et particulièrement au cœur de la question des transitions : la résistance au changement, que celui-ci résulte de l'action des hommes qui proposent de construire, une éolienne, ou de classer, un site, ou bien qu'il résulte de l'action de la nature, comme on dit avec beaucoup d'animisme, quand il s'agit d'une baie qui s'ensable, d'un cause qui s'effondre, d'un fleuve ou d'un trait de côte qui se déplace. Mon témoignage et ma demande sont les suivants : prenez du recul devant ces résistances au changement, sortez de l'intoxication de l'action, son corollaire. Demandez-vous si le sens de l'action est dans le choix de changer ou non l'aspect des territoires ou s'il est plutôt dans la réponse que vous donnerez à cette ultime question : que fais-tu là sur terre, pour les autres, aujourd'hui et demain, pour la vie des territoires ? Je suis frappée par l'inversion de la place de l'action qui résulte des démarches présentées dans PTT. Les démarches de concertation locale ne sont pas mises en place pour recueillir les avis des populations concernées par un projet en gestation, mais pour poser les questions de transitions, climatiques, écologiques qui s'imposent au territoire et pour définir localement les actions qui seront proposées comme réponse la mieux adaptée au territoire. Les équipes projet ne partent pas de l'action mais du problème. Il en résulte une débanalisation des projets. Il n'y a plus une bonne réponse. La réponse ne peut qu'être culturelle et composée, en chaque lieu. Elle sera simplement plus ou moins responsable devant l'avenir du vivant des hommes, des espèces, et de leurs habitats partagés. Guillaume a raison, les résistances devraient être d'abord volontés de dépassement. S'il doit y avoir dépassement, et non ignorance, il me semble qu'en matière de paysage, c'est en continuant de travailler sur les questions, plus que sur les réponses, que nous pourrions progresser dans ce programme PTT et décider ensuite ensemble de l'action technique et juridique, nécessaire et suffisante, à engager sur le territoire de chacun des projets.

Bricolage

Valérie Kauffmann, directrice adjointe, CAUE de l'Essonne

Il m'a donc été confié la tâche de vous parler de bricolage. C'est quoi bricoler ? C'est déjà le contraire du prêt à l'emploi, de la solution parfaite et idéale pour toutes les situations. Quand on bricole on sait que c'est souvent décevant. Et quand ça fonctionne, cela peut avoir tendance à uniformiser, voire banaliser l'objet sur lequel il s'applique. Par exemple, les célèbres portes Lapeyre qui uniformisent le paysage urbain. Bricoler c'est au contraire s'adapter au contexte, réajuster, être inventif. Bricoler c'est faire appel à ses compétences et à ses savoirs, mais ne pas hésiter à aller chercher l'information auprès d'autres bricoleurs. Au dire de Charlotte, notre architecte bricoleuse du CAUE, il n'y a pas plus en pointe sur les techniques que les plateformes d'échanges de bricolage. Quand on doit tester soi-même, on devient vite pertinent sur les processus, les ressources. On sait être économe en général, et aussi sur l'énergie à déployer et les matériaux à utiliser.

Notre Caue considère depuis longtemps le paysage comme une matrice de réflexion pour l'aménagement du territoire, du point de vue écologique, économique, social et culturel. Et, c'est inscrit dans notre rapport d'activité, nous revendiquons l'expérimentation comme mode d'intervention. Pour illustrer ce que bricoler pourrait signifier je vais prendre appui sur une action qui me tient à cœur « jeunes Balades urbaines », où nous travaillons depuis trois ans avec des jeunes sur l'évolution de leur quartier à Viry-Châtillon. Participants plus ou moins consentants au départ, ils sont aujourd'hui partie prenante de la démarche dans le groupe de pilotage, au côté du bailleur et de la Mission locale. Et c'est eux qui en sont le relais dans le quartier. Si cette démarche est encore fragile, ils en sont les meilleurs garants. Les ingrédients indispensables : prendre le temps pour se connaître et se faire confiance, lâcher prise sur le processus et accepter de tâtonner ensemble, faire mais dans un registre professionnel, pas occuper. Accepter de se tromper pour évoluer, partager le travail et les plaisirs, déjeuner ensemble et célébrer les fins de chantier. Faire expérience commune.

C'est un équilibre fragile mais quand on commence à travailler de cette façon c'est difficile de s'arrêter ! Cela demande beaucoup d'énergie, c'est parfois compliqué mais toujours stimulant ! Accepter le risque du processus plutôt que l'assurance du projet, est aujourd'hui pour moi une évidence. Et c'est aussi ce que l'on a testé pendant un an pour monter cet appel à projet. Le fait d'être ici avec vous pour engager ce processus de recherche action sur les territoires peut être définitivement considéré comme un encouragement au bricolage !

Plaisir

Elise Soufflet-Leclerc, chargée de mission paysage, DREAL Pays-de-la-Loire

Plaisir : « Etat de contentement que crée chez quelqu'un la satisfaction d'une tendance, d'un besoin, d'un désir » (définition du Larousse)

Qu'est-ce que le plaisir dans la démarche *paysages, territoires et transitions* ?

Je vais m'intéresser tout d'abord, au couple de mots « plaisir et paysage »

Le paysage dans la définition donnée par la loi est une perception par un ou plusieurs de nos sens. «Partie de territoire, telle que perçue par les populations, ... ». Nous décryptons le paysage par nos sens. La notion de plaisir peut venir elle aussi de la stimulation d'un ou plusieurs de nos sens, qui nous procure un effet plaisant, voire jouissif. Le point de départ pour ressentir du plaisir est donc une expérience. Si elle n'est pas sensuelle, elle est au moins sensible et surtout individuelle. C'est le premier acte qui en appellera éventuellement d'autres.

Le plaisir ressenti dans un paysage peut être immédiat, spontané.

On peut nommer ce plaisir direct, le critère « Waouh ! ». Quand on découvre un panorama au détour d'un virage, après un col, un monument naturel ou construit, on peut laisser échapper « Waouh, c'est magnifique ! ». Cela fonctionne à tous les âges. Vous avez certainement entendu des enfants, dès le plus jeune âge être happé par un beau paysage « Ah c'est trop beau ! » (pour celui qui voit la mer en premier). Plus il y a de « Waouh ! » et plus ce paysage répond à des critères de beauté universels.

Il y a des expériences déterminantes qui nous structurent en tant qu'individu : plaisirs liés à un paysage de notre enfance, qui nous donnent une référence, qui constituent des « madeleines de Proust ». On pourra rechercher toute notre vie cette référence, ce même plaisir, oserais-je dire, ce premier amour... de paysage.

Le plaisir ressenti dans un paysage donné, peut être différent en fonction des personnes. Ce plaisir est pondéré par notre trajectoire personnelle, par ce qui a forgé nos sens.

Par exemple, les avis sont très partagés dans un paysage de Beauce. Certains apprécient les horizons ouverts, les grands ciels au-dessus des grandes cultures. Les japonais en visite touristique express en France apprécieraient ces espaces qui les dépaysent. D'autres les détestent, les jugeant trop plats, trop vides. A l'inverse, certains peuvent se sentir oppressés dans un paysage de bocage serré qui offre très peu d'horizon, mais des premiers plans végétalisés en permanence. D'autres s'y sentent en sécurité, protégés du vent, avec des vues cadrées.

Naturellement, toute personne recherche le plaisir, et aspire à ce qui ravit ses sens.

Les composantes sensibles de notre environnement conditionnent notre ressenti intérieur, notre plaisir intérieur, dans un « ici » et « maintenant ».

Quelques mots maintenant sur le couple « Plaisir et territoire »

Les territoires sont modelés par des hommes et des femmes qui l'habitent, y travaillent, le découvrent, le gouvernent... Par leurs actions, les composantes matérielles de l'espace étudié changent, ou se maintiennent. Cette « offre de service » du territoire, les aménités proposées, (logement, transport, espace de nature, composition urbaine,) procurent plus ou moins de plaisir à ceux qui le pratiquent au quotidien ou en vacances.

Mais je voudrais surtout parler de la composante immatérielle des territoires : les projections, les représentations, les rencontres, les échanges qui sont au cœur de toute relation à un territoire. Les composantes immatérielles sont inhérentes à tout projet.

Pour mener à bien un projet, surtout s'il est innovant, si l'on doit passer des heures à bricoler à plusieurs, il faut être mû par un désir commun de rencontres authentiques, un plaisir partagé pour avancer ensemble dans une trajectoire commune.

Cette fois ci, le plaisir n'est ni forcément immédiat, ni spontané. Il vient de la découverte réciproque, progressive, qui se forge sur des ressentis communs. Il nécessite une certaine constance pour construire ce plaisir dans la durée et accoucher d'une certaine efficacité.

Enfin, quelques mots sur le dernier couple « Plaisir et transition »

Dans la littérature de PTT, la transition a été notamment définie comme « le passage d'un état à un autre ».

La notion de plaisir induit aussi ce passage d'un état à un autre dans le temps.

Dans un projet, on se réjouit d'avance, on jubile, on savoure ce que les sens gardent encore en mémoire. Il y a un avant et un après. Le passage d'un état à un autre nécessite d'être bien présent à soi et aux autres, de dépasser les résistances, de bricoler, de poser des expériences dont on mesurera collectivement les effets.

La démarche *paysages, territoires et transitions*, c'est l'action collective de passer d'une façon de faire à une autre, pour que les paysages produits nous procurent du plaisir, pour nous même et pour les autres.

Je souhaite donc à chacun de ressentir beaucoup de plaisir sur les différents terrains explorés, mais aussi d'avoir plaisir aux échanges, et je l'espère à la perspective des progrès collectifs dans les espaces matériels comme immatériels.

Pour que l'on se fasse plaisir, et pour que l'on donne du plaisir.

Transversalité

Patrick Moquay, professeur, ENSP Versailles

Le dictionnaire Larousse nous indique, à l'entrée « transversalité » : « nom féminin, caractère de ce qui est transversal ». On se reporte donc à l'entrée « transversal », qui précise, outre qu'il s'agit d'un adjectif : « qui est disposé en travers de quelque chose »... Appliqué au programme *paysages, territoires, transitions*, cela laisse d'abord le lecteur tout dubitatif ! Les mentions suivantes ne sont pas plus éclairantes, jusqu'à ce que l'on arrive au sens figuré : « qui recoupe plusieurs disciplines ou secteurs ». C'est bien là, je crois, ce que l'on me demande de commenter, dans cette séquence consacrée aux mots de l'engagement.

Transversalité, un mot de l'engagement ? Oui, car c'est pour nous un mot d'ordre, une ambition, une exigence. La transversalité, comme franchissement et dépassement des frontières disciplinaires et sectorielles, appelle et exprime une attitude ouverte, portée de façon volontariste, pour appréhender au mieux des situations complexes et s'y adapter. Ces situations reflètent et combinent des ensembles de dynamiques ; elles sont de fait multifactorielles (une multitude de facteurs les conditionnent et leur donnent forme) et multifonctionnelles (elles contribuent de manière variable à une multitude de fonctionnements écologiques et sociaux). Les cloisonnements disciplinaires, les préoccupations sectorielles, les raisonnements « en tuyaux d'orgues » passent nécessairement à côté de cette complexité ; ces manières de voir et de faire ne sont opérantes que sur des segments de réalité simplifiés ; pire, elles exigent une réduction préalable de la complexité des situations à quelques dimensions, forgeant des représentations délibérément censurées et normalisées. De ce fait, la réalité des situations leur échappe. Seule la transversalité, appel au dépassement de ces cloisonnements et de ces divisions, permet d'espérer approcher cette combinatoire et y agir de façon adaptée.

La transversalité est tout d'abord nécessaire en termes de compréhension. La mobilisation de savoirs issus de champs divers, de disciplines diverses, est indispensable pour appréhender les phénomènes le plus largement, le plus complètement possible. Ce qui requiert une posture d'ouverture (à d'autres approches, à d'autres regards) et de curiosité. Cela ne va pas de soi, puisqu'il faut s'aventurer sur des terrains nouveaux, loin de ses bases, sur des terrains que l'on ne maîtrise pas et où l'on est a priori fragile. Pire encore, la transversalité se gagne à la sueur de son front : elle requiert un effort particulier, un effort de compréhension, un effort d'empathie, un effort de traduction. Au prix de tous ces efforts, elle promet une appréhension plus complète des situations, et surtout un dialogue plus riche entre interlocuteurs.

La transversalité est ensuite nécessaire en termes d'action. Notre monde est un monde d'objets et d'acteurs en interaction permanente, et la compréhension de ces réseaux multiformes au sein desquels l'action se tisse a quelque chose de vertigineux. Mais au-delà du vertige, il nous faut bien continuer à agir, et donc adapter nos modes d'intervention. Nous devons intégrer un nombre croissant de facteurs et d'anticipations à nos logiques d'action, au fur et à mesure que nous prenons conscience des imbrications multiples qui constituent en réalité les situations sur lesquelles nous intervenons. Il nous faut assumer un raisonnement systémique, sensible aux interrelations et interactions. Il nous faut prendre en compte les effets, les impacts, les externalités (comme disent nos collègues économistes) que telle action aura sur tel autre acteur, sur tel autre secteur... Et ces effets, ces impacts, nous devons les appréhender de la manière la plus large. La transversalité est ici aussi une exigence, qui doit permettre de mobiliser de façon complémentaire et informée un ensemble de leviers pour les mettre en synergie.

Voici donc quelques mots-clés qu'incarne la transversalité. Des verbes : combiner, articuler (les motivations, les modes d'intervention...). Des notions : complémentarités, synergies. Et un idéal, l'enrichissement mutuel, dans lequel le collectif gagne à accepter, partager et mettre en avant les expériences, les visions et les apports de chacun.

Pour finir, j'ai trouvé une dernière définition de « transversal » : « se dit d'une ligne ferroviaire qui ne rayonne pas autour de Paris »... Voilà bien une inspiration qui résonne avec notre programme PTT. Et là aussi, c'est tout un engagement !

Responsabilité

Richard RAYMOND, chercheur, CNRS

RESPONSABILITÉ, [n.f.] : Obligation ou nécessité morale de répondre de ses actes et de leurs conséquences...

Indubitablement, les enjeux auxquels répond la démarche de recherche-action engagée dans le programme *paysages, territoires, transitions* nous obligent. Ils engagent notre responsabilité.

Cette responsabilité s'adresse vraisemblablement à tous et à chacun, quel que soit notre statut. En interrogeant les fonctions des différentes formes de savoirs, les conditions de leur construction et la place dans le jeu social de celles et ceux qui les revendiquent, en construisant des organisations apprenantes étroitement articulées aux situations territoriales, la démarche de recherche-action pose la responsabilité de celles et ceux qui, en un même mouvement, énonceront ces savoirs et les traduiront en actes. Comme le note James Conant, à partir des écrits de Georges Orwell, « *la capacité à produire des énoncés vrais et la capacité à exercer sa liberté de pensée et d'action sont les deux faces d'une même médaille* »³. Il ne s'agit plus de se réfugier derrière l'énonciation de petites histoires sympathiques mais non éprouvées. Il ne s'agit plus, non plus, de justifier nos actions par une frénésie d'agir sans en interroger ni les conséquences, ni les fondements... Cette forme d'engagement méritera peut-être d'être explicitée pour être pleinement acceptée.

Cette responsabilité s'inscrit aussi dans la complexité des situations territoriales que nous saisissons. Celle-ci impose la transversalité des démarches engagées. En retour, cette transversalité nous oblige à considérer les conséquences des savoirs énoncés et des actions menées, non pour nous même ou pour le champ disciplinaire ou technique qui est le nôtre, mais en les resituant dans la complexité de ces situations territoriales. Comment faire face à cette complexité ? Il faudra sans doute nous en préoccuper.

Cette responsabilité s'inscrit également dans le temps. Parce que le programme *paysages, territoires, transitions* invite à l'expérimentation, à l'innovation, au bricolage... elle reconnaît les conditions d'incertitude et de fragilité des actions engagées. Elle reconnaît le caractère faillible de celles et ceux qui s'engagent dans cette démarche. Elle reconnaît le droit à l'erreur... Mais il ne s'agit pas, ceci étant dit, de poser ce caractère faillible comme une échappatoire légitime. La démarche suppose que les personnes engagées dans *paysages, territoires, transitions* répondent de leurs actes, y compris de leurs enquêtes sur le monde⁴. C'est donc à la fois vis-à-vis de l'énonciation de ce que nous affirmerons comme vrai et des actions que nous entreprendrons que nous avons la responsabilité d'en corriger les effets non désirés, au temps présent comme dans le futur... La clôture du temps du mandat, du contrat ou de l'étude vole en éclat... Nous sommes responsables de nos actes et de leurs conséquences au-delà du temps du projet. Les conditions du déploiement de cette responsabilité dans le temps pourraient être réfléchies.

³ Corant J. (2012) *Orwell ou le pouvoir de la vérité*, Marseille : Agone, Collection « Banc d'essais ».

⁴ On pourra se référer ici aux travaux de Jacques Bouveresse qui n'oppose ni science et politique, ni liberté et objectivité, voir, par exemple, Bouveresse J. (2000), *Le philosophe et le réel, entretiens avec J.-J. Rosat*, Paris : Hachette, Collection Pluriel.

Cette responsabilité s'inscrit encore dans les territoires, car les conséquences des connaissances produites et de leurs traductions en actes concernent des populations qui dépassent le périmètre des équipes engagées. Elles nous obligent vis-à-vis de notre communauté. Le bien-être recherché va sans doute au-delà du plaisir procuré par le devoir accompli. Il concerne aussi les populations qui seront concernées par nos actes. Dit autrement, nous sommes solidaires de celles et ceux que nous embarquons dans nos actes. Comment accompagner ces populations dans le changement engagé ? Cette dimension interroge nos relations à ces populations et les modalités de cette solidarité.

Enfin, savoirs et actions produits sont guidés par une intention, une volonté de changement, une résistance aux dynamiques du monde qui nous entoure et dont nous faisons partie, un refus d'abdiquer. Nos choix ne sont plus guidés par des règles ou des valeurs dont l'énonciation incombe à une autorité extérieure à nous-même... Cela nous oblige à une certaine prise d'autonomie, une révolte, qui brise le confort de l'ordre d'un système qui nous dépasse. Cette prise d'autonomie est une prise de risque, pour la personne qui s'engage comme pour celles qu'elle engage avec elle. « *La violence de système se place dans l'ordre ; elle est, en un sens, confortable* » écrivait Albert Camus dans *l'Homme révolté*⁵. Quels changements, quelle transition voulons-nous, quelle transition souhaitons-nous ? Il nous revient de prendre notre responsabilité vis-à-vis de cette prise d'autonomie, d'en expliciter les référents, les fondements, les valeurs...

Ainsi, la construction du réseau PTT nous engage, nous oblige dans le temps et dans l'espace, vis-à-vis des autres et de nous-même... Des responsabilités importantes mais qui, acceptées, sont sans aucun doute une ressource importante aux démarches de recherche-action engagées...

⁵ Camus A. (1951) *L'homme révolté*. Paris : Les Éditions Gallimard.

L'engagement, le point de vue du juriste

Philippe Guttinger, maître de conférences, université de Paris Ouest-Nanterre-la-Défense

L'engagement est a priori un acte individuel fondé sur la volonté de l'intéressé de promouvoir ou de combattre un état de fait au nom des valeurs auxquelles il adhère.

On pourrait discuter pour savoir si l'engagement a souvent « l'indignation » comme point de départ⁶ ou s'il se nourrit de l'espérance, mais il est certain que les dictionnaires de langue française sont explicites sur les caractéristiques de l'engagement.

Les définitions du verbe « engager », formé vers 1150 sur le mot « gage », qu'il s'agisse de sa forme transitive initiale ou de celle plus récente qui est pronominale, insistent sur deux aspects : « l'idée du début, de l'initiative, de l'action nouvelle, qui entame un processus : ceci suppose, sous des formes plus ou moins conscientes, liberté, volonté, prise de décision, responsabilité ; et l'idée de la promesse, du contrat formel ou tacite, du serment ou du pacte : non seulement prise de décision, mais conscience et acceptation des éléments qui fondent et constituent une obligation, un devoir »⁷.

Plus généralement, parler de la thématique de l'engagement c'est « toucher aux structures fondamentales de l'être humain », ce dernier se différenciant de l'animal par une triple capacité :

- capacité de volonté (on pourrait dire de passion) ; d'ailleurs, l'engagement ne se délègue pas ;
- capacité d'imagination, d'anticipation, d'invention d'utopies ; et
- capacité de responsabilité vis-à-vis de l'autre, de la collectivité d'appartenance mais aussi de la postérité.

Mais comment le droit aborde cette thématique ?

- L'approche juridique de l'engagement

Le droit se situe dans la même ligne que les dictionnaires tout en distinguant néanmoins les obligations juridiques et les obligations morales parmi tous les engagements que nous prenons dans la vie quotidienne. Les premières sont sanctionnées par le juge lorsqu'elles ne sont pas respectées, les secondes qui sont d'ailleurs fort nombreuses (de l'invitation à un dîner à la promesse de transporter quelqu'un dans sa voiture) sont de simples actes de courtoisie, de convivialité ou de complaisance qui n'engagent que moralement.

Plus précisément, le droit insiste sur trois aspects :

1°) l'engagement suppose, sauf obligation créée par la loi⁸, une manifestation de volonté.

⁶ « Indignation » au sens que lui donnait Stéphane Hessel ; c'est-à-dire non pas un sentiment de colère mais un ressort moral pour réfléchir et aller au-delà de l'état de fait considéré.

⁷ Daniel Wieczorek, *L'engagement : essai de balisage d'une thématique*, conférence prononcée le 16 septembre 2013 à l'Espace culturel protestant à Reims, www.ecp-reims.fr/28.html

⁸ C'est ce que le Code civil appelle les « quasi-contrats », une notion héritée du droit romain. Il convient aussi d'évoquer la responsabilité civile extra-contractuelle en cas de dommages à un tiers.

Qu'elle résulte de la rencontre de deux ou plusieurs volontés⁹ ou, d'une manière résiduelle, d'une expression unilatérale, cette manifestation de volonté joue un double rôle : elle est condition de validité de l'engagement¹⁰ et source du contenu et de la portée des obligations du débiteur¹¹. La loi peut néanmoins, pour des raisons d'ordre public ou de protection des plus faibles, encadrer la liberté de contracter¹² et le juge a eu souvent l'occasion de se prononcer sur l'existence d'un engagement unilatéral en cas de promesse¹³.

2°) l'engagement est toujours prise de risque.

Un engagement n'est jamais anodin : obligation de se soumettre aux règles de la structure juridique à laquelle on adhère¹⁴, responsabilité civile et pénale, manque de temps disponible pour sa carrière ou sa vie familiale, etc. Aussi, la loi intervient parfois pour limiter cette prise de risque, par exemple, en mettant en place des éléments d'un statut du bénévole associatif¹⁵, en multipliant les statuts de volontaire¹⁶ ou, plus récemment en 2013, en protégeant les lanceurs d'alerte¹⁷.

Au sens général, une communauté désigne un groupe social constitué de personnes partageant les mêmes caractéristiques, le même mode de vie, la même culture, la même langue, les mêmes intérêts... Elles interagissent entre elles et ont en outre un sentiment commun d'appartenance à ce groupe.

3°) l'engagement, quoi-qu'acte individuel, s'exerce souvent dans un cadre collectif.

On pense bien sûr à des cadres très institutionnalisés comme l'association ou des outils de participation tels que l'enquête publique. Toutefois, ce cadre collectif n'est pas nécessairement formalisé juridiquement. A cet égard, même s'il n'est pas réellement reconnu en droit¹⁸, le concept d'appartenance à une communauté est intéressant ; en effet ; j'appartiens mais vous aussi vous appartenez à plusieurs communautés dans lesquelles le fait de ressentir un sentiment d'appartenance avec d'autres vous amène à prendre des engagements. Il y a la communauté familiale et la communauté nationale mais, par exemple, vous pouvez appartenir à d'autres communautés en fonction de vos croyances, de votre langue, de la couleur de votre peau, de votre résidence, de votre voisinage, de votre passé, etc, et, dans la pratique, il est inévitable non seulement que les engagements naissent et disparaissent, mais aussi que, parfois, ils se contredisent entre eux ou contredisent la loi. Le droit aura alors toujours tendance à mettre en avant des valeurs incontournables ou jugées consensuelles pour canaliser ces engagements divers.

⁹ On parle de contrat ou de convention et le Code civil insiste sur la liberté de contracter ou de ne pas contracter.

¹⁰ En particulier, le consentement doit être dépourvu de tout vice (erreur, dol ou violence).

¹¹ L'exemple typique est le contrat d'association. L'objet de l'association doit être licite et l'étendue de sa capacité juridique est définie par la loi mais ce sont les statuts de l'association qui fixent seuls les termes des obligations des adhérents.

¹² L'exemple-typique est le mariage :

- tant sur le plan de sa validité : des conditions d'âge et d'interdiction de l'inceste existent depuis le Code civil de 1804 et une loi de 2003 a même créé le délit de complaisance. En revanche, le mariage entre personnes de même sexe est aujourd'hui autorisé ;
- que sur le plan de ses effets : les époux ne sauraient définir les effets juridiques du mariage.

¹³ Le Code civil étant silencieux à cet égard, il s'agit d'une construction purement prétorienne. Toutefois, une loi pourrait intervenir comme ce fut le cas, par exemple, en matière d'offre de crédit.

¹⁴ On peut penser en particulier aux règles des fédérations sportives.

¹⁵ Par exemple, responsabilité de l'association pour dommages causés par un bénévole (article 1384 du Code civil), chèques-repas (loi de 2006), protection contre les accidents de travail des « personnes qui participent bénévolement au fonctionnement d'organismes à objet social » (article L. 412-8 du Code de la Sécurité sociale), validation des acquis de l'expérience bénévole tout autant que salariée (Article L335-5 du Code de l'éducation). Mais l'esprit même du bénévolat, un temps librement consenti et gratuit, s'oppose à l'élaboration d'un statut du bénévole qui passerait par un contrat entre l'association et le bénévole.

¹⁶ Sapeurs-pompiers volontaires, volontaires de solidarité internationale, volontaires de service civique, etc. Le volontaire se distingue du bénévole par l'existence d'un contrat, le bénéfice d'une protection sociale et le perception d'une indemnité.

¹⁷ Cf. les lois du 16 avril 2013 relatives à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte et du 6 décembre 2013 contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière.

¹⁸ L'indivisibilité est un principe fondamental de la République française.

A cet égard, l'histoire de la participation du public et l'état actuel de la législation dans ce que l'on a appelé ces derniers temps, plus précisément après le drame du barrage de Sivens et les péripéties du projet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le « dialogue environnemental »¹⁹.

- Le droit français de la participation du public en matière environnementale.

Pendant longtemps, le terme juridique « participation » n'a été utilisé que dans le contexte du droit des affaires (prise de participation dans le capital d'une société) et, après 1959, du droit du travail (participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise). Sa popularisation s'est faite finalement dans un sens très différent, celui du langage courant en réalité, avec les luttes urbaines des décennies 1960 et 1970 (notamment à propos d'opérations de rénovation qui conduisaient au déplacement des habitants vers la périphérie de la ville), puis avec les luttes environnementales.

Ces expériences de participation des habitants menées par des architectes qui participent d'ailleurs au mouvement de socialisation de l'architecture qui touche cette profession des architectes depuis ces années²⁰, ont pris des formes diverses²¹ et certains y ont acquis une compétence spécifique²². Or, à cette époque, aucun encadrement juridique de la participation n'existait à l'exception des règles régissant l'enquête publique, un outil remontant à 1810 et ayant pour but, encore à notre époque, d'assurer l'information préalable des propriétaires risquant d'être menacés d'une expropriation pour cause d'utilité publique.

Les expériences de participation se sont donc développées de façon spontanée et ce n'est que dans les décennies 1980 et 1990 que les pouvoirs publics ont tenté d'en formaliser les modalités avec, comme premier texte emblématique, la loi Bouchardeau du 12 juillet 1983 sur la démocratisation des enquêtes publiques.

Cette dernière instaure un nouvel outil de participation dans la lignée de l'enquête publique, et possédant le même nom mais autonome par rapport à l'enquête publique traditionnelle²³. Régie par le Code de l'environnement, ce type d'enquête publique a vu, au fil de réformes successives son champ d'application s'élargir : conçu initialement pour associer le public au processus de décision conduisant à l'approbation d'un projet de travaux ou d'aménagements, il s'applique aujourd'hui également à l'adoption de documents de planification, de classements de site ou de création de Parcs naturels régionaux²⁴.

¹⁹ L'expression apparaissait expressément sous la forme « démocratisation du dialogue environnemental » dans le titre du projet d'ordonnance qui deviendra l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Aussi, l'expression « dialogue environnemental » n'est pas une expression juridique ; le seul terme retenu est celui de « participation » et l'ordonnance s'attache à le définir par une précision de ses objectifs et une liste des droits qu'il confère au public (cf. article L. 120-1 du Code de l'Environnement).

²⁰ Cf. en particulier Des architectes dans le champ social, thèse de doctorat d'Elise Macaire (Ecole doctorale Ville/Environnement).

²¹ Elise Macaire (Des architectes dans le champ socio-culturel. Pluriactivité et professionnalisation, in R. Shapiro, M-C. Bureau et M. Parenoud, dir, L'artiste pluriel. Démultiplier l'activité pour vivre de son art. Editions du Septentrion, Lille, 2009, pp. 161-171) insiste notamment sur la formule de l'Atelier de Travail Urbain mis en place par l'association grenobloise Les Arpenteurs.

²² Cf. les exemples étudiés dans la recherche conduite sous la direction d'Yvette Lazzeri dans le cadre du programme PDD 2, Paysage et développement durable à la recherche d'une participation créatrice » (2014). Nombre des exemples cités concernent des collectifs d'architectes et donnent une place importante à l'art dans les démarches participatives.

²³ La distinction entre les deux types d'enquête publique est claire dans les textes législatifs, du moins depuis la loi de 2010 dit Grenelle 2 de l'environnement. Elles se distinguent par leur objet (voir l'article L.1 du Code de l'Expropriation et l'article L.123-1 du Code de l'Environnement). Reste que, dans la pratique, ces deux types d'enquête se recoupent : les propriétaires qui sont les destinataires de l'enquête publique Expropriation font partie du public concerné par l'autre type d'enquête. Par ailleurs, le Code de l'Expropriation se réfère à deux concepts du Code de l'Environnement : déclaration de projet (article L.126-1) et mesures compensatoires (article L.122-1).

²⁴ Cf. article L.123-2 du Code de l'Environnement. Les dossiers soumis à enquête publique comprennent les études d'impact lorsque le projet est soumis à cette procédure.

Par ailleurs, les modalités de l'enquête publique ont été récemment revues par une ordonnance du 3 août 2016²⁵ afin, notamment, de favoriser sa dématérialisation, mais ce texte, au grand dam des associations de protection de l'environnement, révisé aussi les modalités de l'évaluation environnementale. L'on sait, à cet égard, que les dossiers soumis à enquête publique comprennent les études d'impact lorsque le projet est soumis à cette procédure ; or, l'ordonnance prévoit que le dispositif antérieur d'évaluation environnementale systématique est remplacée pour nombre de projets par un examen au cas par cas par l'administration de la nécessité ou non d'une évaluation, ce qui entraînera à un nombre moins élevé d'évaluations²⁶.

Il convient cependant de noter qu'au fil des années, l'impératif de plus en plus évident de participation a amené à l'instauration d'autres outils régis soit par le même Code, soit par d'autres codes (urbanisme et gestion des collectivités territoriales) :

- le débat public : cet outil de participation, introduit par la loi Barnier de 1995 dans le Code de l'Environnement, repose sur une procédure plus rigoureuse puisque menée par une autorité indépendante de la collectivité décisionnaire mais il ne concerne que des projets particulièrement importants ou d'intérêt national ; le fait qu'il permette effectivement au public de s'exprimer très en amont du processus décisionnel a néanmoins conduit les auteurs de l'ordonnance du 3 août sur le « dialogue environnemental » à élargir son champ d'application aux plans et programmes de niveau national faisant l'objet d'une évaluation environnementale;

- la concertation préalable : elle fut introduite depuis une loi du 20 juillet 1991 dans le Code de l'urbanisme pour encadrer la participation pendant l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme d'une certaine importance mais, actuellement, depuis la loi SRU de 2000, elle s'applique aussi à nombre d'opérations d'urbanisme et, notamment, à celles qui modifient « substantiellement le cadre de vie »²⁷; elle était même utilisable, d'une manière facultative toutefois, depuis des réformes législatives récentes à divers projets de travaux et d'aménagement²⁸ ; or, l'utilité de cet outil, la même que celle que présente le débat public, est d'ailleurs pleinement reconnue par l'ordonnance du 3 août 2016 qui la rend possible (mais non obligatoire) pour tous les projets, plans et programmes soumis à évaluation environnementale qui ne rentrent pas dans la compétence de la Commission nationale du Débat public et prévoit même dans cette hypothèse, l'ouverture au public d'un droit d'initiative citoyenne²⁹ ;

- le conseil de quartier : ce dispositif est né avec la loi sur la démocratie de proximité de 2002 qui prévoit leur instauration obligatoire dans les communes de plus de 80 000 habitants, et il devrait avec la nouvelle loi du 21 février 2014 sur la politique de la ville trouver une nouvelle jeunesse avec les conseils citoyens qui, installés dans chaque quartier prioritaire, seront associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville ;

²⁵ Comme l'ordonnance citée en note 14, cette ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes, a été adoptée dans le cadre d'une habilitation donnée un an plus tôt au gouvernement par le Parlement (article 106 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron).

²⁶ Ces associations n'hésitent à parler de régression de la protection environnementale.

²⁷ Avec extension aux projets de renouvellement urbain par la loi ALUR.

²⁸ Ceux soumis obligatoirement à enquête publique (loi Grenelle II de l'environnement du 17 juillet 2010) et soumis à permis de construire ou d'aménager dans un territoire couvert par un document d'urbanisme (loi ALUR de 2014). Cf. les articles L. 300-2 du Code de l'urbanisme et, avant sa modification par l'ordonnance, L. 121-16 de celui de l'environnement.

²⁹ Cf. les articles L. 121-15-1 et L.121-17 du code de l'environnement.

- le referendum local : les collectivités territoriales peuvent, depuis la révision constitutionnelle de mars 2003, organiser des referendums sur des affaires relevant de la compétence de leur assemblée délibérative³⁰ ; par ailleurs, sous le nom de consultation, l'État lui-même peut, depuis une ordonnance du 22 avril 2016 prise dans l'objectif de désamorcer la crise liée au projet de l'aéroport de Notre Dame des Landes, faire appel aux électeurs d'une aire territoriale bien déterminée pour recueillir leur avis sur un projet dont la réalisation suppose une autorisation relevant de sa compétence³¹ ;

Ainsi, le cadre législatif de la participation s'est bien développé sans, toutefois, que sa formalisation n'aille jusqu'à l'institutionnalisation auprès de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre ce que l'on pourrait appeler la « maîtrise d'usage »³², et ce y compris dans le cas d'interventions à petites échelles dans lesquelles la maîtrise des habitants sur le projet est a priori plus simple à mettre en œuvre. Bien sûr, cet encadrement juridique a facilité l'émergence de spécialistes de la participation, mais la culture de la participation peut difficilement s'épanouir dans un cadre juridique aussi complexe et dont la complexité n'a pas été réellement remise en cause par l'ordonnance du 3 août.

En effet, d'une part, chacun de ces outils connaît une dynamique qui lui est propre :

- l'enquête publique et, dans une certaine mesure seulement (ce qui est contestable vu l'importance que lui accordent les auteurs de l'ordonnance), la concertation préalable sont obligatoirement mises en œuvre quand les critères législatifs et réglementaires sont remplis ;
- l'utilisation du referendum local reste exceptionnelle, y compris dans le cas d'un projet d'aménagement, et les critiques qui ont accompagné la consultation sur le projet Notre Dame des Landes ont jeté un certain discrédit sur cet outil de participation ; et
- les possibilités de saisine de la Commission nationale du débat public restent encore assez limitées, même si l'une des innovations de l'ordonnance est de prévoir que 10 000 citoyens peuvent lui demander un débat public ou une concertation.

Et, d'autre part et surtout, chacun a ses spécificités :

- l'enquête publique se situe toujours en fin de processus décisionnel et, donc, à un moment où la remise en cause du projet n'est plus vraiment possible ; elle ressemble donc à une consultation mais, en revanche, elle est le seul dispositif de participation susceptible d'avoir des conséquences juridiques sur le processus dans l'hypothèse où l'enquête se conclut par un avis défavorable³³ ;
- le débat public et la concertation préalable sont l'exact inverse : la participation se situe très en amont du processus décisionnel mais les conclusions du débat public n'ont aucune conséquence juridique par elles-mêmes³⁴ ;

³⁰ Cette possibilité existe en réalité depuis 1992 pour les communes et une loi de 1995 permet par pétition d'électeurs une demande d'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérative compétente.

³¹ L'aire de consultation est en principe celle couverte par l'enquête publique ; ce choix opéré par l'ordonnance a été très critiqué à propos de la consultation sur le projet NDLL.

³² L'expression a fait l'objet d'une marque déposée à l'INPI afin, selon ses initiateurs, de garantir une charte de bonnes pratiques ; cf. le site <http://www.maitriedusage.eu>

³³ Sur le plan contentieux en l'espèce puisque, dans une hypothèse, le sursis à exécution de la décision administrative d'approbation sera automatiquement accordé dès lors que les moyens d'illégalité invoqués paraissent sérieux aux yeux du juge saisi d'un recours en annulation.

³⁴ En dépit de l'importance accordée par l'ordonnance à l'outil concertation, il est simplement écrit dans le nouvel article L.126-16 que « le maître d'ouvrage indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire des enseignements de la concertation » Cette dernière ne peut d'ailleurs dépasser trois mois et pourrait ne durer que 15 jours.

- la concertation lorsqu'elle est obligatoire, est menée selon des modalités que les autorités concernées définissent en toute liberté et, dans la pratique, la concertation se réduit souvent à l'organisation d'une exposition et de quelques réunions publiques³⁵.

Et, au-delà des restrictions et imperfections de chacun de ces dispositifs, ils ont tous deux points communs qui en limitent leur portée pour leurs bénéficiaires :

- ils ambitionnent de permettre un dialogue ayant pour but la préparation de propositions acceptées par tous en vue d'une décision mais cette dernière, même dans le cas du referendum local³⁶, n'appartient qu'aux seules autorités compétentes ; en outre
- leur déclenchement ne laissait aucune place à l'initiative populaire³⁷ ; et, si l'ordonnance du 3 août prévoit bien en matière de concertation facultative la possibilité d'un droit d'initiative citoyenne en l'absence d'initiative du maître d'ouvrage ou de l'autorité publique mais son exercice est très fortement encadré³⁸.

Dans de telles conditions, il n'est donc guère étonnant que la formalisation du cadre juridique de la participation n'ait en aucun cas fait disparaître sur le terrain des expériences de participation informelle. Et les ordonnances prises dans le cadre de la loi Macron ont finalement si peu changé le contexte juridique existant que ce constat devrait se maintenir dans l'avenir. Aussi, beaucoup voient dans la conduite de telles expériences informelles des possibilités bien plus effectives de participation du public. Et, pourtant, le bilan de cette participation informelle n'est même pas nécessairement établi par l'autorité décisionnaire avant sa décision.

D'où un constat quelque peu désabusé mais ... deux remarques néanmoins. En premier lieu, le dispositif de la concertation pourrait être utilisé d'une autre manière qu'à minima lorsqu'il n'est pas encadré par des règles juridiques ; en effet, les modalités de sa mise en œuvre sont surtout par la routine des élus et de leurs services ou des maîtres d'ouvrage et surtout, par leur crainte d'un éventuel contentieux dans l'hypothèse où ils ne tiendraient pas leurs promesses. En second lieu, l'esprit de la nouvelle loi sur la politique de la ville montre une évolution notable du législateur en matière de participation à propos de ce type de politique publique : selon l'article 1^{er} de la loi du 21 février 2014, « la politique de la ville s'inscrit dans une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens...et sur la coformation ». Que nous réserve l'avenir ? On ne le sait mais la loi prévoit que les contrats de ville devront préciser les moyens, notamment financiers, qui leur seront dédiés pour leur fonctionnement ainsi que des actions de formation pour leurs membres.

³⁵ Au moins, depuis l'ordonnance, un minimum de modalités sont prévues pour la concertation dite facultative, ce qui devrait faciliter l'emploi effectif de cet outil à propos de projets.

³⁶ Le caractère décisionnel du referendum est fonction du niveau de participation.

³⁷ L'initiative d'un referendum local peut provenir d'une initiative citoyenne mais c'est à l'assemblée délibérative compétente de décider de l'opportunité d'organiser le referendum ; par ailleurs, les résultats du vote n'ont qu'un caractère consultatif.

³⁸ En particulier, sur le plan de son champ d'application (projets bénéficiant de financements publics importants), des conditions de déclenchement (nécessité au préalable de la publication d'une déclaration d'intention par le maître d'ouvrage) et de la procédure (le préfet décide en toute liberté de donner suite à l'initiative).

Plus précisément, ce type de démarche de coconstruction et de coformation permettrait de compenser les démarches formalisées du « dialogue environnemental » qui se caractérisent toutes par le fait qu'elles sont toujours liées à un processus de décision d'une autorité publique³⁹. Or, parmi les exemples disponibles qui rentrent dans l'esprit de ce type de démarche, l'un d'entre eux mené par une équipe de chercheurs et de paysagistes sur la commune de Villandry dans le cadre du programme PDD 2 qui a précédé le programme PTT montre que l'élaboration d'une esquisse d'aménagement participatif est possible indépendamment de tout processus de décision⁴⁰.

³⁹ N'est-ce pas d'ailleurs ce qui est gravé dans le marbre si l'on se réfère à la formulation du droit à la participation qu'en donne l'article 7 de la Charte constitutionnelle de l'environnement : « Toute personne a le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » ?

⁴⁰ Cf. l'article de David Montebault et alii, Participation et renouvellement des pratiques paysagistes, in Y. Luginbühl (dir.), Biodiversité, paysage et cadre de vie- la démocratie en pratique, Ed. Victoire, Paris, 2015, pp. 171-187.

Une perspective européenne : le réseau des territorialistes

Daniela Poli, maître de conférence, université de Florence, Italie

Bonjour à toutes et à tous, je vous remercie beaucoup pour cette invitation.

Je fais partie de la Société Des Territorialistes (SDT). C'est une association interdisciplinaire qui regroupe beaucoup d'universités et d'enseignants-chercheurs en réseau. Elle a pour objectif la reconstruction de territoires locaux, considérant que ces derniers représentent un contexte propre à la société humaine qui trouve son origine dans la succession des civilisations qui ont produit « une œuvre d'art collective ». La SDT, née en Italie, a des liens en Europe et dans le monde entier (<http://www.societadeiterritorialisti.it>), et notamment en France avec le réseau national. Elle vise à reconstruire les formes et les modalités de l'habitat sur Terre. La Terre connaît aujourd'hui une grave crise, qui trouve sa source dans le processus de « modernisation » ayant conduit à une puissante réorganisation des modes de vie de la population .

Le modèle de développement contemporain invente une manière de vivre qui pour la première fois dans l'histoire n'est pas une forme urbaine, mais une extension des constructions l'une après l'autre « une urbanisation » (disséminée, éclatée, éparpillé, etc.). Il a conduit à une consommation importante du sol fertile en effaçant non seulement les ressources environnementales, mais aussi tous les patrimoines cognitifs et matériels présents dans le territoire, sans construire une civilisation, avec ses publics, ses lieux de rencontre, etc. Le territoire a été utilisé comme une « carrière » dont ont été extraites les ressources (sol, eau, aliments, tourisme, pétrole, etc.) sans respect de ses relations écologiques, ni de sa stratification historique et symbolique. La séparation des fonctions a entraîné, par exemple, la canalisation des fleuves sans respecter leur dynamisme naturel en les transformant en égouts de plein air, mais également l'éducation des anciens paysans qui ont été instruits pour devenir « de bons ouvriers » en ville ainsi que la transformation de beaux paysages cultivés en contextes agro-industriels qui ont entraîné banalisation, simplification de la maille agraire et insécurité alimentaire.

La science a accompagné la modernisation dans la multiplication de disciplines isolées, toujours plus spécialisées et en même temps incapables de s'enrichir de la complexité. Il y a une croissante abstraction de la société au territoire. On constate aussi une croissante déterritorialisation qui desserre les relations avec les lieux, lesquels deviennent par contre de plus en plus neutres, et ne constituent plus que des récepteurs de fonctions et non pas des contextes complexes de vie.

Accepter d'entrer consciemment dans une phase de « dé-modernisation » signifie qu'il faut accepter que la science contemporaine a oublié de nombreux facteurs et qu'il faut avoir l'humilité de reconnaître qu'on doit apprendre à nouveau. Voilà pourquoi la SDT propose de reconstruire une Science du Territoire, une transition qui peut être interprétée comme un « retour au territoire » pour retrouver une nouvelle identification entre le lieu et la société qui l'habite, pour réapprendre la composition magique des paysages entre villes, morphologies, écologies, travail, atmosphères. Le projet territorialiste vise à fortifier la défense immunitaire du corps collectif du territoire, en valorisant ses patrimoines comme sources de richesse collective, économique et sociale pour la communauté installée. Le territorialiste emploie souvent le terme d'École car il ne s'agit pas de pensées isolées mais d'un collectif dont l'objectif est de construire et de transmettre la démarche du projet territorialiste à travers l'engagement et les activités menées avec les sociétés locales. La SDT, en référence à une image d'Heiddeger, se définit comme « un pont », qui agit comme un médiateur actif

entre sciences, communautés locales et institutions pour les faire cheminer vers un projet commun de territoire.

Sur la thématique du « retour au territoire » la SDT a produit des numéros de la revue Scienze del territorio (Science du territoire) (<http://www.fupress.net/index.php/SdT/index>), dans lesquels on trouve soit des réflexions théoriques, soit des expériences qui montrent la transition en cours dans le monde de la science et dans celui des pratiques : 1-2. Retour à la terre ; 3. Re-construire la ville, 4. Ré-habiter la montagne.

Sur cette base, je souhaite vous faire des suggestions sur certains sujets qui seront abordés cette après-midi en ateliers : habiter, transformer, comprendre, mobiliser. Je n'aborderais pas créer et expérimenter parce que dans la vision territorialiste ils sont intégrés dans les quatre premiers

- Habiter est quelque chose de très fort, profond, lié à la dimension humaine, qui représente un argument central dans la pensée territorialiste. Habiter ne signifie pas seulement résider, être là, vivre dans un immeuble, partir le matin et arriver le soir, attendre l'été pour s'enfuir en vacances. Habiter veut dire connaître et faire vivre d'une dimension dense son contexte de vie quotidien qui devient par le biais de cette médiation (Berque, Clément) un lieu doté d'identité. Un lieu habité a une identité s'il est soigné, s'il existe une relation du groupe social (pas de l'individu unique) avec l'histoire inscrite dans le territoire, avec les narrations, les savoirs contextuels continuellement confirmés et renouvelés dans la production du patrimoine territorial. Le lieu conserve dans les références historiques des caractères de stabilité, jamais vécus par le groupe comme des données extérieures, mais toujours comme des éléments intérieurs à la vie quotidienne. Le lieu produit de l'histoire, de la mémoire, est aussi fabriqué par l'action quotidienne. La surmodernité, mythe de l'excès, produit, comme l'énonce Marc Augé, des non-lieux. Par contraste, ils ne sont pas identitaires, pas relationnels, pas historiques (les gares ferroviaires, les aéroports, les grandes chaînes hôtelières, etc.). Là où le lieu anthropologique racontait son identité et celles de ses habitants à travers des traditions transmises (les règles de comportement, les connaissances communes, les points de référence paysagère), le non-lieu au contraire parle de la passivité, de la délégation aux autres, d'une condition de voyageur, de client, de touriste mené d'ici à là sans pouvoir décider. Depuis le processus de modernisation, le lieu n'est plus une appropriation sociale spontanée. Désormais les individus sans réflexion, sans intention sont voués à être seulement des résidents qui partagent un espace dans lequel ils se croisent. Habiter est aujourd'hui une action volontaire, qui peut être soutenue par l'action publique. Pour habiter il faut réhabiliter la conscience de lieu, connaître le patrimoine, les ressources, les voies d'où arrive l'eau ou la nourriture, s'engager dans la construction d'un projet partagé, qui vise à reconstruire les réseaux économique et écologique de la vie. Il y a beaucoup d'expériences dans le monde, sur la mise en place de nouvelles formes d'habiter. Ce sont des projets où les communautés locales s'engagent, s'associent, construisent de nouvelles économies de proximité (filière du pain, filière de la laine, cogestion de services sanitaires, agriculture partagée, etc.), et trouvent la manière de ré-habiter en forme dense et complexe leurs territoires. La SDT a recensé dans un catalogue plusieurs bonnes pratiques de reconstruction qui sont toujours en évolution (<http://www.societadeiterritorialisti.it/category/osservatorio/schede-gia-elaborate>). Ces projets communautaires représentent des opportunités réelles, des références de confiance pour construire un parcours en commun soit avec les citoyens engagés soit avec les institutions qui ont plus de difficultés pour connaître les projets qui émergent du territoire.

- Transformer. Les territorialistes s'appuient sur le concept de bio-région pour proposer des transformations dans le territoire. La bio-region est une vision holistique, intégrée, économique, politique, écologique, sociale et vise à la félicité publique, c'est-à-dire à reproduire la vie dans un contexte identitaire reconnu par la population. Elle apporte une critique du modèle de développement contemporain car on constate qu'il génère plus de malaise que de bien-être (pollutions, longs trajets domicile travail, pauvreté, inégalités, etc.). Il y a beaucoup de sciences qui dépassent la vision contemporaine du modèle de développement comme la bio-économie, l'économie sociale, l'économie civile, l'économie du bien commun, la décroissance, le post-capitalisme, l'"économie différente", l'économie circulaire, l'économie collaborative. La bio-région énonce une vision d'une transformation qui retrouve sa raison dans la relation fondatrice avec les formes de la Terre, qui ont été réécrites pendant l'histoire. La bio-région urbaine (Magnaghi), constituée d'une multiplicité de systèmes territoriaux localisés et eux-mêmes organisés en grappes de petites villes et villes moyennes, en équilibre écologique, productif et social avec le territoire, peut s'affirmer aussi 'grande et puissante' qu'une métropole. La métropole aussi, dans cette vision doit se transformer, doit réorganiser l'urbanisation sans qualités et sans centralités et devenir une métropole de villes et de villages, complexes et complètes où les citoyens peuvent se rencontrer, vivre, avoir une identité, une intimité, en jouissant de l'environnement et du paysage. L' 'effet de métropole' se traduit dans une organisation polycentrique structurée autour de nouvelles centralités résidentielles, symboliques, paysagères, qui arrivent à rendre des services écosystémiques fondamentaux aux habitants comme la souveraineté alimentaire, la sûreté hydraulique, la jouissance, etc. Cela rappelle la structure de ville archipel de Rennes, la ville vivrière. On a appliqué le concept de bio-region à une recherche que l'on mène avec le IATU de Bordeaux Montaigne sur le scénario bio-régional de la Gironde en Aquitaine. Dans la recherche on a beaucoup travaillé sur la relation entre caractère du territoire et économies anciennes et produits locaux pour les remettre au goût du jour par différents biais comme le parc agricole multifonctionnel. Dans le cadre de la transformation, les visions prospectives co-construites sont très utiles soit pour refléter collectivement la démarche du projet soit pour montrer efficacement les transformations envisagées du territoire à re-habiter. Dans le cadre du projet de Plan de Paysage pour les Pouilles, par exemple, avec la carte de communauté les habitants ont mis en évidence soit le patrimoine territorial reconnu, soit leur vision du futur. Il s'agit de cartes dont l'intentionnalité se confronte directement avec la profondeur et la potentialité du territoire.
- Comprendre. Pour le territorialiste comprendre signifie en premier comprendre la complexité du territoire composé d'une dimension géographique, matérielle (dimension écologique, géologique, implantation urbaine, etc.) et d'une dimension sociale immatérielle (culture, savoir-faire, mémoires, etc.). Le territoire est dans la vision territorialiste le produit d'une co-évolution entre nature et culture, une « œuvre d'art collective » héritée des civilisations précédentes. Le territoire est un produit humain. L'analyse patrimoniale raconte le territoire, son fonctionnement et ses règles avant la « grande transformation » (urbanisation, globalisation de l'économie, révolution verte, l'agro-industrie, etc.). Il faut regarder l'épaisseur de l'histoire, la construction historique du territoire pour comprendre le tissage complexe de la fabrication des lieux et les éléments invariants, les résistances de longue durée qui sont soit matérielles soit immatérielles. Il est nécessaire de repartir de ces connaissances, de ces éléments permanents, ces patrimoines territoriaux, pour entrer en confiance avec la population et co-construire le projet pour re-habiter le territoire.

La réactivation de la mémoire dans le dialogue entre savoirs experts et non experts est la base pour aboutir à une patrimonialisation pro-active. Quand on travaille dans un contexte de recherche-action avec l'objectif de re-habiter le lieu, il faut être intime au projet, il faut être dans le projet. Il faut surmonter le mythe de l'objectivité et de la séparation scientifique entre sujet et objet. Comme chercheur, je travaille directement avec les habitants, à leur côté. Il faut faire confiance aux habitants et il faut que les habitants aient confiance dans les chercheurs. Pour instaurer un climat de confiance, il faut être indépendant du désir institutionnel. Cela veut dire qu'il faut accepter l'incertitude de ne pas savoir où le projet participatif aboutira, en sachant qu'il se construit aussi grâce au conflit.

- Mobiliser. Il y a différentes situations de mobilisation. Il n'y a pas homogénéité dans la relation sociale aux lieux. Il y a des personnes qui ont déjà une conscience des lieux (Becattini), qui sont en train de s'engager dans la redécouverte du territoire culturelle, symbolique, économique et d'autres qui ne l'ont pas. Cela conduit la recherche-action vers une manière différente de construire la mobilisation sociale qui soit plus orientée vers le projet de territoire. Lorsque dans le contexte local il y a des personnes, des associations, des groupes qui ont déjà mis en place une redécouverte et une reconstruction de leur cadre de vie, ils représentent des sujets-ressources, des patrimoines sociaux qui apportent de la vitalité au projet de territoire, très utile pour comprendre, pour co-projeter et inclure successivement toutes les différentes subjectivités. Un projet pour re-habiter un lieu vise à renforcer le pouvoir des communautés locales (des habitants, des agriculteurs, etc.), des économies résidentielles et de proximité et donne une place importante à la formation des décisions qui émergent du territoire vers des modalités d'autogouvernement local à travers lesquelles les habitants peuvent apprécier le passage de la passivité du paysage vu à l'activité du paysage vécu. Il faut construire une gouvernance fondée sur la « choralité des lieux », (Becattini) sur la coopération entre différents sujets - publics et privés - et les secteurs intéressés de l'administration publique pour créer de nouvelles économies orientées vers le bien commun. Il y a déjà beaucoup d'instituts participatifs auto-organisés - comme les Ecomusées, les Contrats de rivières (de paysages, de montagnes, de lacs, etc.), les Observatoires locaux du paysage, le Bio district, etc. – qui se donnent des règles pour la valorisation identitaire, écologique et énergétique du territoire, mobilisant les ressources du patrimoine dans une logique circulaire de régénération. L'objectif du projet de bio-région est de renforcer et de multiplier ces initiatives afin de les rendre stables dans le temps avec de nouveaux instruments de gouvernance. Le chercheur est, pour le territorialiste, un technicien situé. Il travaille en premier avec les citoyens, avec les associations, avec les différents sujets économiques, pour passer après à la concertation avec les collectivités locales. Dans le projet de parc agricole sur la rive gauche de l'Arno à Florence que j'ai dirigé, on a constamment mélangé les deux niveaux de la concertation et de la participation pour faire avancer les projets. Le projet qu'on a co-construit, est un scénario de territoire qui se réalise à travers douze contrats qui doivent être signés entre différents sujets publics et privés (agriculteurs, communes, associations, services de l'eau, écoles, services sociaux, etc.) pour activer des formes de co-gestion.

Synthèse des ateliers

Marie-Françoise André, professeur, université Blaise Pascal, Clermont 2

Bonjour à toutes et à tous,

Juste un mot pour vous expliquer ma présence. Dans le cadre du CNRS, à l'IENE, 2016 a été pour nous l'année du paysage. Chaque année on met un focus sur un objet d'étude ou un domaine, l'écologie de la santé, le paysage. On a lancé un appel à projet qui n'est pas de la recherche-action même s'il y a beaucoup de projets lauréats qui impliquent des habitants, des agriculteurs. Il y a beaucoup de résonances entre ce qui se fait dans les laboratoires aujourd'hui et finalement ce que vous expérimentez à travers la démarche PTT. On est moins loin que l'on pourrait le penser car il y a beaucoup de préoccupations qui sont aussi celles de nos chercheurs qui travaillent de plus en plus en lien par exemple avec les agriculteurs sur les paysages ruraux.

Je me réserverai le droit de dire deux, trois mots de ce que j'ai retiré moi de la journée sans déflorer ce qui va être dit par la dernière intervenante qui aura le mot de la fin.

- Dans l'atelier comprendre a été mis l'accent sur l'intérêt de la diversité de ces savoirs, de ces expériences multiples en provenance des scientifiques, des acteurs locaux. Tous ces savoirs croisés nourrissent une approche d'un système complexe. Un système complexe qui va s'élaborer peu à peu mais dans le cadre duquel il faudra assumer des incertitudes parce qu'on ne comprend pas tout. Il y a des éléments de la compréhension qui nous échappent. On ne va pas tout maîtriser non plus. On n'est plus dans une vision d'ingénieur qui va dresser un mur contre la mer qui monte. On ne doit pas être dans une posture de celui qui va maîtriser quelque chose selon un processus précisément qu'il maîtrise de bout en bout. Une certaine humilité est nécessaire.
- L'atelier créer a insisté sur la nécessité de créer les conditions même de la créativité humaine et sociale en privilégiant le côté humain, l'envie des acteurs qui est presque plus importante que les moyens, même si clairement il faut des moyens. L'engagement est absolument nécessaire. On n'est pas propriétaire de ce que l'on crée, c'est quelque chose que l'on livre aux autres, que l'on met en débat. Quand la gouvernance entre en jeu, cela peut être un frein à la créativité. On introduit de la norme, des jeux de pouvoir et à partir de là certains acteurs peuvent s'effacer et ne plus participer au processus de création.
- L'atelier expérimenter a mis en avant des mots clés importants pour expérimenter : l'intuition, la curiosité, l'ouverture et le tâtonnement. Il est important de considérer ensemble quand on expérimente, les notions d'espace et de temps. Autour de l'engagement, on est ferme dans les principes mais souple dans la mise en œuvre. Quand on a peu de moyens, il faut des idées. Le partage avec toute sa dimension humaine, interactive, intime est indispensable mais cela doit être associé à des phases d'institutionnalisation. C'est-à-dire que la phase d'expérimentation doit être jalonnée de restitutions avec les élus, avec la presse auxquelles on pourra faire référence, quand on avancera. Il ne faut pas juste être dans un partage de proximité qui n'a pas de visibilité à un moment donné. Il est intéressant de recourir à l'international pour voir ce qui se fait dans les autres pays, d'être à l'écoute de toutes sortes d'initiatives ce qui peut donner des idées et des ouvertures. Une idée extrêmement importante est qu'il ne faut pas chercher le consensus ni le compromis.

Bien sûr qu'il y a la question de l'acceptabilité sociale qui est une question très difficile puisque la société est multiple et l'acceptabilité sociale en général qu'est-ce que cela signifie. Tel groupe n'aura pas le même seuil d'acceptabilité par rapport à un autre, cela ne veut pas dire qu'il faut rechercher le consensus mou. Quand on expérimente, on est dans un projet participatif qui doit être un projet en continu, avec des boucles de rétro-action. On expérimente, on voit ce que cela donne, on rebâtit la suite du projet. Le statut de l'erreur est à reconsidérer : le droit à l'erreur, la place de l'erreur dans la démarche. On n'est pas là pour mener une expérimentation linéaire vers une acmé.

- L'atelier transformer. On est dans un monde compliqué et dynamique dans lequel il existe des initiatives qu'il convient de repérer, de valoriser et d'articuler en système. Pour cela il va falloir dépasser un certain nombre de difficultés. La première difficulté est d'articuler les enjeux, ensuite de trouver des moyens humains, financiers, des modalités pratiques, gérer le temps. Le temps peut être un facteur de blocage. Il y a le temps du projet, le rythme du projet et il faut porter une attention particulière à cette gestion du temps. Tout cela est nécessaire pour engager des transformations à la fois dans le concret, dans les imaginaires et en prenant en compte des valeurs individuelles et collectives. Les attentes vis-à-vis du programme *paysages, territoires, transitions* sont de pouvoir bénéficier de retours d'expériences, de se conforter, d'échanger, de se motiver et se donner de l'élan.
- Mobiliser. On insiste sur la difficulté à mobiliser tout le monde, de mobiliser tous les publics en partie pour des raisons de temps et de moyens. Est également mis en avant la nécessité pour mobiliser de coller aux préoccupations du quotidien. Chez les personnes que l'on mobilise, on constate d'un côté une défiance à l'égard de tout ce qui est institutionnel, y compris les associations et de l'autre côté une véritable volonté de s'exprimer, de participer. Il y a à la fois une envie et une défiance. Il est souligné l'importance, lorsque l'on mobilise, de choisir ces termes sur un mode positif, de ne pas toujours être dans le pathos, « la catastrophe est à nos portes ». L'atelier a écrit une phrase à partir de mots clés : « en t'intriguant j'émoustille ta curiosité, je t'intéresse et nous nous réunissons pour résoudre et aboutir : nous agissons ! ». Les attentes vis-à-vis de *paysages, territoires, transitions* sont de disposer d'un appui méthodologique sur comment mobiliser, pour réussir à maintenir la continuité des échanges, à promouvoir le décroisement et autour de la médiation.

Guillaume Faburel, professeur, université Lyon 2, UMR Triangle

Pour l'atelier habiter, un des enjeux est de sortir des catégories usuelles par l'expérience individuelle. On s'est structuré autour de trois types de questions. La première : qui habite ? Il ressort qu'il y a une pluralité d'habiter, que habiter n'est pas un habitant, tout du moins à la manière dont les pouvoirs publics classifient l'habitant. La pluralité d'habiter renvoie beaucoup aux temporalités, c'est-à-dire aux différentes durées de pratiques et d'appropriation du territoire ou de vivre le territoire. On n'est pas obligé d'être inscrit durablement pour manifester un concernement d'un lieu ou d'un territoire. On peut y passer et se sentir néanmoins appartenir communément. Se pose alors la question du rapport à la citoyenneté plus largement à ce qui fait communauté politique. La seconde question : comment habite-t-on aujourd'hui ? Globalement on tente de vivre autrement, cela implique des modes de vie, cela implique aussi comment chacun se positionne vis-à-vis de l'offre participative. L'une des conditions premières d'entrée peut être dans l'offre participative et plus largement dans des modes de vie alternatifs. C'est la reconnaissance de l'individu, de son expérience, de son mode d'être. Du coup se pose la question des formes de médiation sociale ou

culturelle vis-à-vis à la fois de l'offre participative et de l'ensemble des alternatives qui ont commencé à éclore. La troisième question : pourquoi s'impliquer par l'habiter ? En quoi le paysage et la nature feraient levier particulièrement. Il est ressorti que paysage et nature offrent une marge d'indétermination qui est justement nécessaire à l'implication. Evolutivité, mutabilité, spontanéité, liberté feraient de ces catégories ou objets des facteurs de construction de l'habiter par l'implication. Le paysage offre une possibilité de rassemblement sur des enjeux notamment sociaux (inégalités environnementales), économiques (ex : modèles de développement) ou encore de services publics (ex : renouvellement des offres d'équipement).

Marie-Françoise André, professeur, université Blaise Pascal, Clermont 2

Je découvre ce programme et ce qui m'a frappé c'est la dialectique entre l'engagement et la nécessité d'une mise en œuvre assez souple. Il y a un noyau dur à chaque fois, un noyau dur de nature différente, avec une mixité plus ou moins grande et une volonté. Il y a un groupe d'individus, parfois un binôme institutionnel et une commune qui ont envie d'y aller et pour certains de changer le monde. Cela s'inscrit dans une démarche très globale. Dans tous les cas, se manifestent une volonté et un engagement. De l'autre côté pour mettre en œuvre les choses, la nécessité de mettre beaucoup de souplesse, d'être à l'écoute, de ne pas être dans la maîtrise d'un projet dont on connaît l'alpha et l'oméga. On recherche, on tâtonne, on est dans une construction souvent empirique. On a parlé de construction chemin faisant. On a aussi parlé de bricolage qui peut être extrêmement créatif, d'expérimentations. Tout cela sur la base d'un respect mutuel, d'une écoute. Il faut à la fois se sentir en confiance mais ne pas esquiver la controverse, ne pas être au pays des bisounours où l'on veut tous un monde meilleur et où personne n'exprime de temps en temps des choses un peu fortes en réaction à une prise de position. Dans ce dispositif, le chercheur j'ai envie de dire qu'il doit se faire tout petit. C'est un peu extrême car c'est un acteur comme les autres. Il ne doit pas arriver comme le détenteur des savoirs, du Savoir. Il doit avoir une posture à l'écoute. Il doit y avoir un dialogue qui peut ou doit dans certains cas aller jusqu'à l'empathie au sens où il se met à la place de l'autre. Je suis là, j'arrive avec mes schémas, mon vécu de chercheur, mon regard sur les questions en jeu mais j'écoute quelqu'un qui me parle d'un certain point de vue. Il y a un effort à faire de tous les côtés pour rentrer dans le schéma mental, le mode de fonctionnement de l'autre. Puis si l'on veut rapprocher les acteurs, ce n'est pas quelque chose qui se décrète, cela passe souvent par du concret, des actions concrètes. Quelquefois on est dans des démarches intellectualisées, coupées du vécu et là il y a quelque chose à travailler peut-être sur certains projets, d'autres étant de plain-pied avec le concret et parfois peut-être tellement de plain-pied avec le concret qu'il manque une vision distanciée. Il y a un équilibre à trouver.

Échanges

Richard RAYMOND, chercheur, CNRS

Il y a sans doute effectivement un rejet du consensus mou, vous l'avez très bien exprimé et l'on voit bien la filiation, l'intérêt de ce rejet, de cette espèce d'acceptation en somme. Consensus mou c'est l'acceptation de dynamiques en cours dans un monde dont on a du mal à saisir où sont les centres de décision si tant est qu'il y ait des centres de décisions. Néanmoins vis-à-vis de ce rejet de consensus mou, il y a peut-être deux pistes qui se dessinent et sur lesquelles peut-être les acteurs engagés dans la démarche *paysages, territoires, transitions* pourraient se positionner.

La première piste c'est de dire que l'on ne recherche pas le compromis mais que l'on va dessiner un projet. Les mains qui dessinent ce projet sont les mains d'une élite, d'une oligarchie qui se proclame ou qui est pilote de ce projet. Versus une autre situation qui est un projet où tout système de valeur trouve sa place et où les territoires font système. Il y a sans doute une divergence parce que cela pose la place du sachant, que ce savoir soit un savoir scientifique, pratique ou un savoir-faire. Dans la démarche *paysages, territoires, transitions*, il y a peut-être une position à avoir vis-à-vis de ces deux systèmes qui sont en train de se dessiner.

Vincent Bouvier, paysagiste dplg, enseignant-chercheur Agrocampus Ouest

Sur créer, la première hypothèse on ne l'envisage même pas et la deuxième semble peut-être faire du coup unanimité.

Grand témoin

Paola Branduini, maître de conférences, école d'Architecture du Politecnico de Milan

Transition. Passage. Passages de vie. On a tous vécu des moments de transitions. Liés au travail, à la vie à deux, aux enfants, etc. Au début on ne pense pas pouvoir y faire face, après on les vit et enfin on en sort. On ne savait pas où ça conduisait, ou bien on le savait à peine. On ne savait pas avec quelles ressources, quels outils, nous pourrions les affronter. Et si on regarde en arrière avant la crise qu'est-ce-que l'on voit ? Une âme faible. Et si on regarde après la crise ? Une âme renouvelée, pas complètement différente mais avec de nouvelles motivations, un esprit nouveau, une énergie nouvelle.

Je fais appel à ça, aux moments de passage de la vie d'une population. Il faut prendre conscience que l'on est dans un moment de passage. Il faut le prendre en main et le guider, le guider vers la transition. Et à la fin on sera plus fort, renouvelé. On sera résilient, c'est-à-dire qu'on se prépare à affronter la perturbation avec des moyens techniques et humains appropriés pour passer au-delà de la crise sans se perdre, sans se détruire. Au Politecnico de Milan, un groupe de recherche a monté un réseau d'expériences de territoires résilients du point de vue économique, environnemental et de la gouvernance. C'est l'échange à travers le réseau qui aide les territoires à se connaître (site web, fiche thématiques, www.resiliencelab.eu), les chercheurs gardant un regard d'ensemble pour aider à la compréhension des mécanismes qui se développent sur les terrains.

L'identité fait partie d'une population, ce sont les lieux, les traditions et le vécu en commun qui contribuent à forger l'identité d'une population. Mais elle n'est pas innée, elle ne fait pas partie de notre bagage génétique, ce n'est pas un héritage. On la choisit. (Tobie Nathan, Dossier Le monde 2016)

On peut la choisir ensemble avec un projet de territoire. Un projet de vie.

Les projets présentés aujourd'hui vont dans ce sens.

L'identité est un choix délibéré par les populations : il faut la choisir, donc la cultiver ensemble.

Les outils. Je n'aime pas bien l'idée de la boîte à outil idéale, prête à toute occasion. J'ai juste quelques suggestions, à partir de mon expérience de recherche-action. C'est du « déjà dit et déjà vu », mais on sait que les mêmes mots, à un certain moment tombent bien.

Renforcer l'identité veut dire travailler ensemble avec un but commun. Vivre ensemble ce n'est pas se regarder dans les yeux mais regarder ensemble dans la même direction (Antoine de Saint Exupéry, maire aux époux). Un souhait de vie ensemble.

Engager les jeunes dès le début. Ils sont le futur. Il faut comprendre quel paysage ils veulent et parallèlement les inclure dans le processus pour leur transmettre les valeurs de la communauté, les valeurs du passé et du présent. Le processus est long, vous les préparez à accueillir les résultats des ateliers.

Inventer de nouveaux outils de concertation. Ne pas avoir peur de construire de nouveaux modes de vie et de contractualisation, de nouvelles formes (exemple du Parc Agricole de l'Arne, présenté par Daniela Poli). Chacun dans son territoire mais en relation étroite avec les autres territoires.

Vous avez une grande opportunité de construire un futur meilleur à partir de la disponibilité des parties impliquées.

En Italie on assiste à nombreuses formes d'invention du territoire, à partir du bas, des expériences bottom up. La politique arrive après, avec une prise de conscience de l'évidence d'un processus de réappropriation de l'espace à *posteriori*.

On le voit bien à Milan, avec la politique en faveur de l'agriculture urbaine (au début Milano Metropoli rurale, désormais, *urban food policy pact*, signé en 2015 à l'occasion d'Expo) : à partir de 2011 le rôle de l'agriculture, qui avait courageusement résisté à l'avancée de l'urbanisation, a été reconnu dans la construction de la métropole contemporaine. De nouveaux outils pour contractualiser l'utilisation agricole de l'espace par les citoyens (*giardini condivisi*, *ColtivaMI*) et la sauvegarde du patrimoine rural matériel et immatériel par les agriculteurs (nouveaux contrats agricoles) ont été inventés (www.agricity.it).

On le voit à Rome, où les résolutions « *Coltivare Roma* » en faveur des jeunes agriculteurs et « *Paesaggio e identità delle periferie* » vont dans le sens d'une prise en compte de l'agriculture après des décennies d'initiatives spontanées, mais l'incertitude de la gouvernance de la ville menace la continuité de l'action politique.

En France, le ministère et les directions régionales non seulement sont avec vous mais vous incitent et vous donnent un support financier pour la création du réseau. C'est à vous de trouver les ressources humaines et les idées et d'inventer de nouveaux outils.

Vous avez l'opportunité de monter un réseau, qui est la richesse la plus grande.

Profiter d'échanger dans les séminaires en résidence avec les autres acteurs : ils vous apporteront un regard extérieur, qui pourra apprécier des aspects dont vous vous n'apercevez pas, d'évidentes contradictions, mais aussi leurs expériences d'action, à partir de petites actions, concrètes, qui vont se relier l'une à l'autre, pour construire un projet cohérent, avec une vision commune.